



SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE**

EXERCICE 2018



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	4
1.1 Présentation du territoire desservi	4
1.2 Conditions d'exploitation du service	8
Avenants aux contrats :	10
1.3 Prestations assurées dans le cadre des services	13
1.4 Nombre d'abonnés	14
1.5 Estimation de la population desservie	15
1.6 Ressources en eau :	16
Points de prélèvement :	16
1.7 Echanges d'eaux	18
1.7.1 Conventions d'import	18
1.7.2 Conventions d'export	19
1.7.3 Détails des volumes d'eau potable mis en œuvre par secteur :	20
Volumes totaux échangés avec les collectivités extérieures :	25
1.8 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable :	28
1.9 Patrimoine du service	28
II. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	30
2.1 Fixation des tarifs en vigueur	30
2.2 Prix du service et principes de facturation	30
2.3 Evolution de la facture d'eau pour l'utilisateur domestique	32
Evolution des composantes du tarif de la facture type 120 m3 :	32
2.4 Recettes d'exploitation	33
Synthèse des recettes de la collectivité :	33
Synthèse des recettes des exploitants :	34
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE	35
3.1 Qualité de l'eau mise en distribution (P101.1 et P102.1)	35
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P 103.2) :	37
3.3 Indicateurs de performance du réseau	39
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3) :	39

3.3.2 Indice linéaire de pertes en réseau (P 106.3) :	40
3.3.3. Renouvellement du réseau (P107.2)	42
3.4 Autres indicateurs suivant décret 2007-675 et arrêté du 2 mai 2007	43
3.4.1 Autres indicateurs de performances du service :	43
3.4.1 Déploiement de la télé ou radio relève sur le SEA :	43
3.4.3 Synthèse des indicateurs de performances du Syndicat d'Eau de l'Anjou	44
IV. . DONNEES BUDGETAIRES :	45
4.1 Indicateurs liées aux impayés et irrécouvrables :	45
4.1.1 Taux d'impayés (P151.1)	45
4.1.2 Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	45
4.1.3 Cumuls des impayés toutes parts Confondues	46
4.2 Financement des investissements du service :	47
Travaux engagés et réalisés	47
Travaux réceptionnés en 2018 :	47
4.3 Etat de la dette	49
4.4 Amortissements	49
ANNEXES	50
I. Tarifs	50
II. Note d'information de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	54
III. Fiches ARS – Qualité de l'eau distribuée	58

I. Caractéristiques techniques du service public de distribution d'eau potable

1.1 Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU

Siège de la Collectivité : 2 bis, rue Saint Augustin,

BP 70004

49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

Téléphone : 02 41 34 40 00

Statuts : Syndicat Mixte Fermé d'eau potable en date du 13 décembre 2017

Collectivités adhérentes : Anjou Bleu Communauté, Communauté de communes du Haut-Anjou, Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, Communauté de communes Loire Layon Aubance,

L'ensemble des anciens syndicats ayant fusionné pour créer le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) sont listés dans le tableau suivant. Les communes nouvelles du périmètre du SEA sont matérialisées en gras, ainsi que les anciennes communes ou communes déléguées indiquées entre parenthèses.

Le syndicat d'eau de l'Anjou a été créé au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit donc du premier Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de la nouvelle structure.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes du Maine et Loire du SIAEP de Bierné, ainsi que les communes de Chateaufonds-sur-Layon, Faye d'Anjou et Champ-sur-Lyon (actuellement membres du SMAEP des eaux de Loire) intégreront le Syndicat d'eau de l'Anjou.

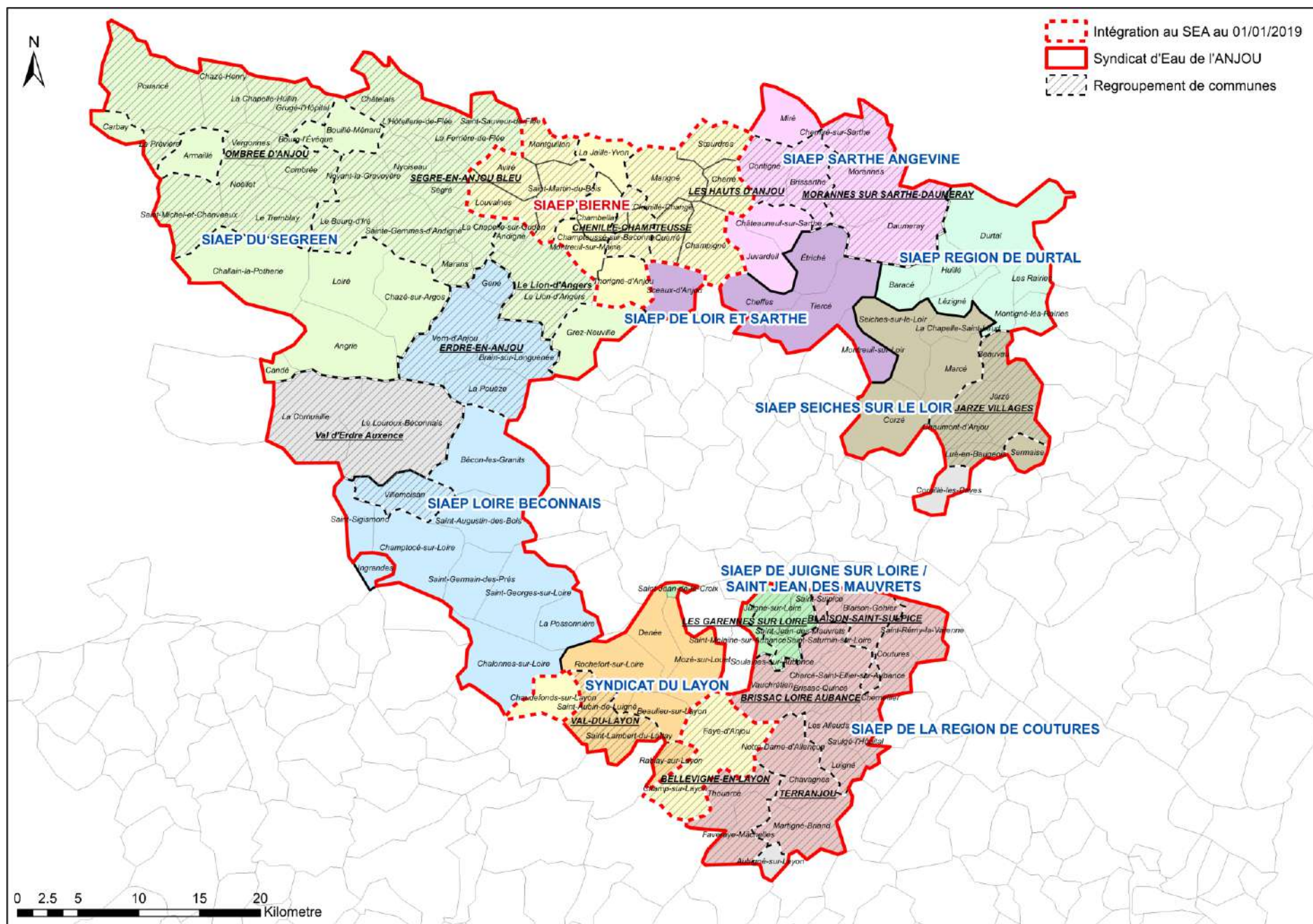
ANCIENNES STRUCTURES	COMMUNES
SIAEP DU SEGREEN	ANGRIE, ARMAILLE, BOUILLE-MENARD, BOURG-L'EVEQUE, CANDE, CARBAY, CHALLAIN-LA-POThERIE, CHAZE-SUR-ARGOS, GREZ-NEUVILLE, LE LION D'ANGERS (ANDIGNE, LE LION-D'ANGERS), OMBREE D'ANJOU (LA CHAPELLE-HULLIN, CHAZE-HENRY, COMBREE, GRUGE-L'HOPITAL, NOELLET, POUANCE, LA PREVIERE, SAINT-MICHEL-ET-CHANVEAUX, LE TREMBLAY, VERGONNES), SEGRE-EN-ANJOU-BLEU (LA FERRIERE-DE-FLEE, LE BOURG-D'IRE, CHATELAIS, L'HOTELLERIE-DE-FLEE, MARANS, NYOISEAU, SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNE, SAINT-SAUVEUR-DE-FLEE, LA CHAPELLE-SUR-LOUDON, NOYANT-LA-GRAVOYERE, SEGRE), LOIRE, MONTREUIL-SUR-MAINE
SIAEP SARTHE ANGEVINE	LES HAUTS D'ANJOU (BRISSARTHE, CONTIGNE), MIRE, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY (MORANNES, CHEMIRE-SUR-SARTHE, DAUMERAY), CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, JUVARDEIL
SIAEP REGION DE DURTAL	DURTAL, LES RAIRES, MONTIGNE LES RAIRES, LEZIGNE, HUILLE, BARACE
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	JARZE VILLAGES (BEAUVAU, CHAUMONT-D'ANJOU, JARZE, LUE-EN-BAUGEOIS), CORZE, LA CHAPELLE SAINT LAUD, MARCE, SEICHES SUR LE LOIR, SERMAISE

SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	BLAISON-SAINT-SULPICE (SAINT SULPICE, BLAISON GOHIER), BRISSAC LOIRE AUBANCE (LES ALLEUDS, BRISSAC-QUINCE, CHARCE SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE, LUIGNE, SAINT REMY LA VARENNE, SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE, SAULGE-L'HOPITAL, VAUCHRETIEN, CHEMELLIER, COUTURES), TERRANJOU (CHAVAGNES, NOTRE-DAME-D'ALENCON, MATIGNE-BRIAND), BELLEVIGNE-EN-LAYON (THOUARCE, FAVERAYE-MACHELLES)
SYNDICAT DU LAYON	BEAULIEU-SUR-LAYON, DENEE, MOZET-SUR-LOUET, BELLEVIGNE-EN-LAYON (RABLAY-SUR-LAYON), ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON (SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE, SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY)
SIAEP LOIRE BECONNAIS	BECON-LES-GRANITS, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE, ERDRE-EN-ANJOU (BRAIN-SUR-LONGUENEE, VERN D'ANJOU, LA POUEZE, GENE), SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS, SAINT-GEORGE-SUR-LOIRE, SAINT-GERMAIN-DES-PRES, SAINT-SIGISMOND, VAL D'ERDRE-AUXENCE : VILLEMOSAN, LA POSSONNIERE, CHALONNES-SUR-LOIRE
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	CHEFFES, ETRICHE, MONTREUIL-SUR-LOIR, SCEAUX-D'ANJOU, TIERCE.
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, LES GARENNES SUR LOIRE (JUIGNE-SUR-LOIRE, SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS), SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE
Commune déléguée du LOUROUX-BECONNAIS	VAL D'ERDRE-AUXENCE (LE LOUROUX-BECONNAIS)
Commune déléguée de la CORNUAILLE	VAL D'ERDRE-AUXENCE (CORNUAILLE)
SMAEPA DE LA REGION SUD SAUMUROISE	AUBIGNE-SUR-LAYON
SIAEP de Beaufort	CORNILLE-LES-CAVES

Les communes suivantes intégreront le SEA au 1 ^{er} janvier 2019	
STRUCTURES	COMMUNES
SIAEP BIERNE (PARTIEL)	SEGRE-EN-ANJOU-BLEU (MONTGUILLON, AVIRE, LOUVAINES, SAINT MARTIN DU BOIS), LES HAUTS D'ANJOU (CHERRE, CHAMPIGNE, MARIGNE, SOEURDRES, QUERRE), CHENILLE-CHAMPTEUSSE (CHAMPTEUSSE-SUR-BACONNE, CHENILLE-CHANGE), LA JAILLE-YVON, CHAMBELLAY, MONTREUIL-SUR-MAINE, THORIGNE-D'ANJOU.
SMAEP des EAUX de LOIRE (PARTIEL)	CHAUDEFONDS-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON (CHAMPS-SUR-LAYON, FAYE-D'ANJOU)

La commune déléguée d'INGRANDES (nouvelles communes d'INGRANDES-LE FRENES SUR LOIRE) est actuellement gérée par le SEA mais elle se situe en dehors du périmètre de ce dernier et devrait être intégré à ALTANTIC'eau en 2020.

En 2018, les communes d'Aubigné sur Layon (ex- SMAEPA SUD SAUMUROIS) et de Cornillé les Caves (ex SIAEP De Beaufort) sont incluses dans des contrats d'exploitation gérés, par d'autres structures (respectivement la CASVL et la Communauté de Commune de Baugeois Vallée), jusqu'en 2020. Les données recueillies sont incomplètes sur ces communes.



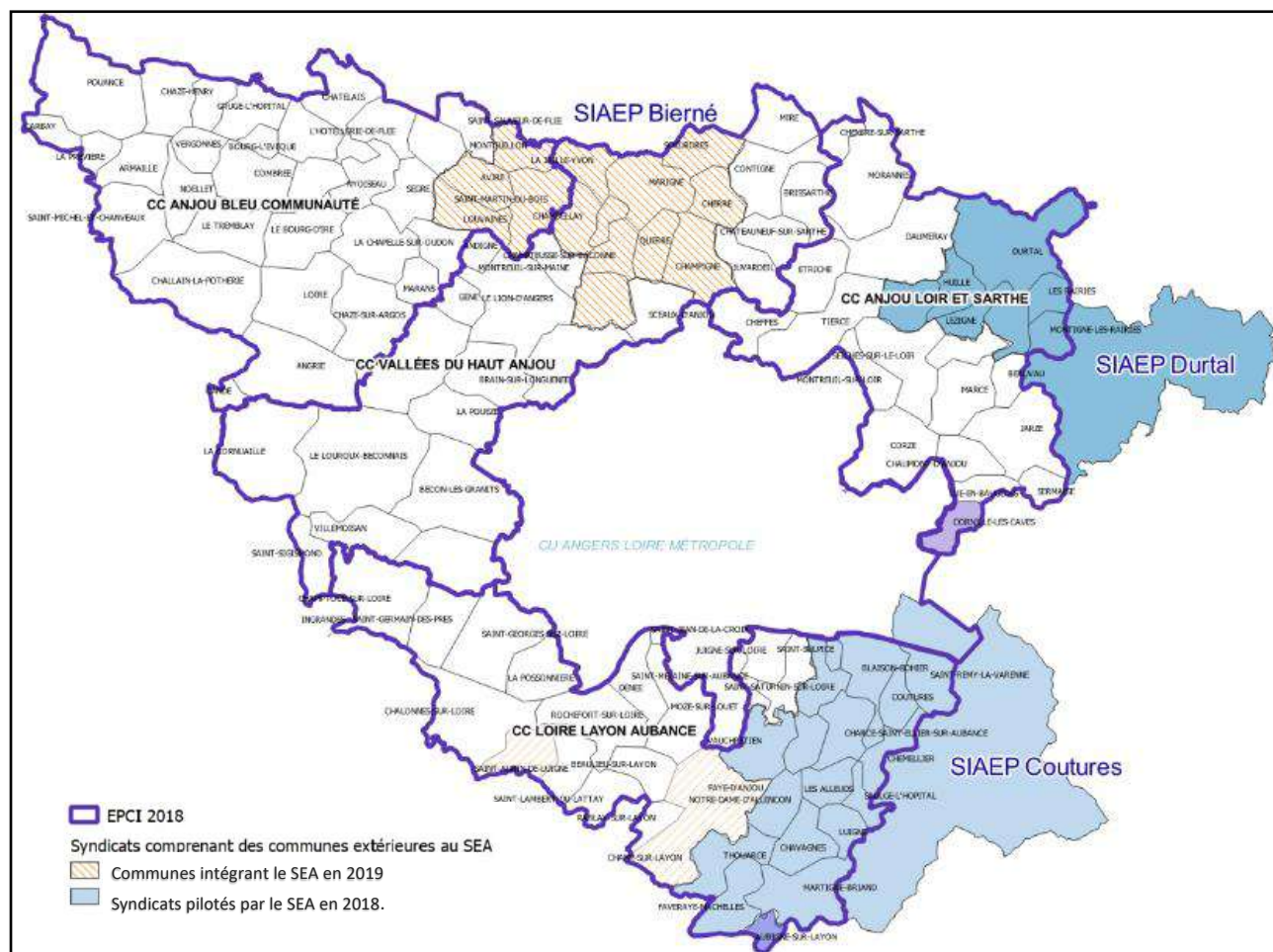
Le syndicat d'Eau de l'Anjou est composé de 4 membres que sont :

- la Communauté de communes d'Anjou Bleu Communauté,
- la Communauté de communes du Haut-Anjou,
- la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,
- la Communauté de communes Loire Layon Aubance,

Selon l'INSEE, ces 4 communautés de communes comptaient 154 700 habitants en 2016.

Le Syndicat exerce la totalité des compétences liées à l'eau potable : Production, protection des ouvrages de prélèvement, Traitement, Transfert, Stockage et Distribution.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux a été créée par délibération en date du 18/05/2018.



1.2 Conditions d'exploitation du service

SERVICES AEP	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025				
SIAEP DU SEGREEN		DSP SAUR - Fin au 31/12/2021 - Durée avec avenant : 15 ans											Avenant n°5 : prolongation du contrat											
SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP Mire et Morannes)		DSP SAUR - Fin au 31/12/2019 - Durée : 12 ans																						
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Ex Chateaufort-sur-sarthe et Jurvadeil)								DSP SAUR - Fin au 31/12/2020 - Durée : 8 ans																
SIAEP REGION DE DURTAL							DSP VEOLIA - Fin au 31/12/2020 - Durée : 10 ans																	
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR							DSP SUEZ (ex-Nantaise des Eaux)- Fin au 31/12/2020 - Durée 10 ans																	
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES		DSP VEOLIA - Fin au 31/12/2019 - Durée avec avenant : 13 ans											Avenant n°5 : prolongation du contrat											
SYNDICAT DU LAYON									DSP SAUR - Fin au 31/12/2025 - Durée : 12 ans															
COMMUNES DE CHALONNES-SUR-LOIRE	DSP SAUR - Fin au 31/12/2019 - Durée avec avenant : 14 ans												Avenant n°1 : prolongation du contrat											
SIAEP LOIRE BECONNAIS	Régie syndicale																							
SIAEP DE LOIR ET SARTHE			DSP SAUR - Fin au 31/12/2020 - Durée : 12 ans																					
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS			DSP VEOLIA - Fin au 31/12/2019 - Durée avec avenant : 12 ans										Avenant n°5 : prolongation du contrat											
COMMUNE LE LOUROUX-BECONNAIS	Régie communale													Régie syndicale										
COMMUNE LA CORNUAILLE			DSP - SAUR - Fin au 31/12/2021 - Durée : 12 ans																					
SIAEP DE BEAUFORT (Cornillé les Caves) - piloté par Baugeois Vallée en 2018			Prestation de services - STGS - Fin au 31/12/2019 - Durée 10 ans																					
SMAEPA (Aubigné sur Layon) - piloté par la CASVL en 2018				DSP VEOLIA - Fin au 31/12/2020 - Durée ?																				
SIAEP de BIERNE (à partir de 2019)											DSP SAUR - Fin au 31/12/2028 - Durée : 12 ans													
SMAEP des eaux de Loire (Chaufondons sur Layon, Faye d'Anjou, Champ sur Layon) (à partir de 2019)	DSP VEOLIA - Fin au 31/12/2017 - Durée avec avenant: 14 ans												Avenant n°1 : prolongation du contrat											

FIGURE 1. MODE DE GESTION DES SERVICES DU SEA

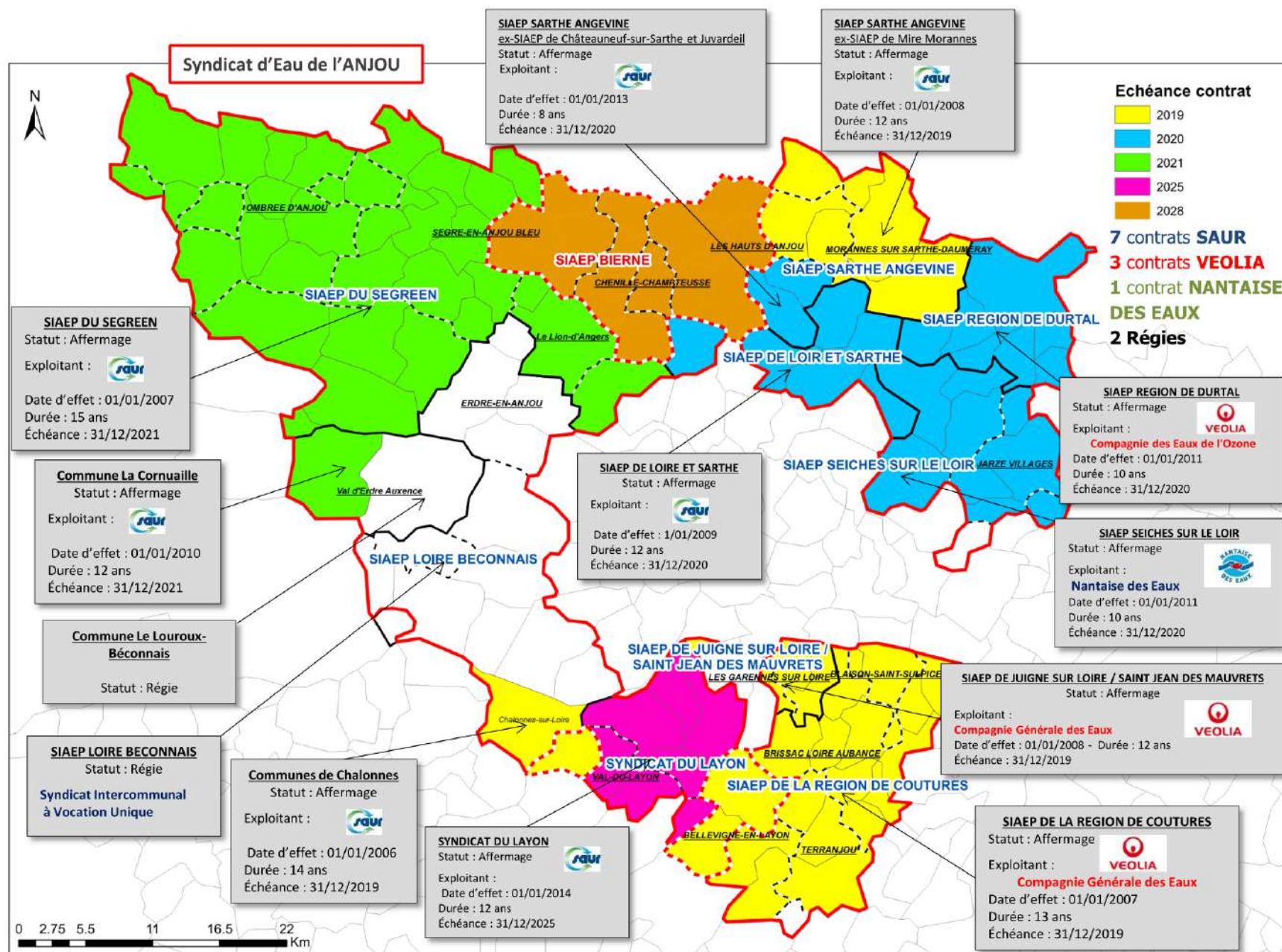


FIGURE 2. ECHEANCE DES CONTRATS SUR LE PERIMETRE DU SEA

Avenants aux contrats :

SIAEP DU SEGREEN :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/01/2011	Modification d'ouvrages achat d'eau à Angers Loire Métropole, équipement des compteurs, modification du règlement de service, analyses, compte-rendu et rémunération du délégataire.
2	01/01/2013	Prise en compte de la station située à St Aubin du Pavoil à Segré et de son renouvellement, prise en compte des analyses, modification du règlement de service (fuites après compteur) et prise en compte du guichet unique.
3	26/07/2016	Prise en compte de nouveaux ouvrages, de nouvelles données techniques et financières et mise au point administratives.
4	09/03/2017	Modification du périmètre d'affermage : intégration de la Ferrière de Flées et de Saint Sauveur de Flées, engagement sur le rendement primaire du réseau ; modifications tarifaires.
5	01/01/2018	Nouvelles données financières, travaux concessifs, prolongation du contrat au 31/12/2021
6	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SIAEP DE SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP Mire et Morannes) :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	28/04/2011	Renouvellement des compteurs par des appareils équipés d'une tête émettrice et d'un équipement radio Nouveaux indices de révision des tarifs Engagement de rendement de réseau
2	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SIAEP DE SARTHE ANGEVINE (Ex Châteauneuf-sur-Sarthe et Juvardeil) :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SIAEP DE LA REGION DE DURTAL :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	10/01/2017	Création d'un compte "fonds de renouvellement"; nouveau règlement de service et modification tarifaire.
2	01/01/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

Un avenant est en préparation pour 2019 concernant la substitution du SEA et de la CCBV au syndicat de la région de Durtal et la répartition des ouvrages et des renouvellements associés entre les 2 collectivités.

SIAEP SEICHES SUR LE LOIR :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	23/03/2015	Augmentation du nombre de compteurs à renouveler. Nouveaux tarifs et indices de révision des tarifs, Mise en œuvre de la loi « construire sans détruire »
2	29/06/2018	Révision des indices de révision des tarifs. Cession de la DSP de Nantaise des Eaux à SUEZ.
3	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SIAEP DE LA REGION DE COUTURES :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	20/07/2007	Modifications des dates de relevés, modification de la rédaction des articles 8.5 et 9.2.
2	30/06/2009	Adhésion de la commune de Martigné Briand.
3	19/07/2010	Adhésion des communes de Gennes et des Rosiers ; prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires en matière de prélèvements, puits forages et ouvrages de récupérations des eaux de pluie et modification du règlement de service.
4	01/07/2013	Prise en charge de nouvelles installations suite à la réhabilitation de l'usine et 38 compteurs de sectorisation. Nouveau programme de renouvellement. Modification de la rémunération du délégataire.
5	01/07/2016	Prise en charge de nouvelles installations ; mise à l'arrêt de l'usine de traitement de « Saint Eusèbe » ; mise en place de nouvelle facture clientèle ; prise en compte de l'impact clientèle suite aux nouvelles réglementations et modification tarifaire.
6	01/01/2018	Prolongation de contrat d'affermage jusqu'au 31/12/2019 et intégration des Bornes MONECA au patrimoine.
7	01/01/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SYNDICAT DU LAYON :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

COMMUNES DE CHALONNES-SUR-LOIRE :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
Annexe 1	01/04/2016	Protocole d'accord sur indice électricité
Annexe 2	01/01/2017	Adhésion au SIAEP LOIRE BECONNAIS
1	10/01/2018	Prolongation du contrat pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 31/12/2019, CSD, modification des conditions économiques.
Annexe	19/01/2018	Précision apportée à l'avenant 1
2	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SIAEP DE LOIR ET SARTHE :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/01/2012	Evolution du périmètre d'affermage : intégration des communes d'ECUILLE et SOULAIRE ET BOURG à la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.
2	21/06/2013	ALM pour facturation usagers commune d'ECUILLE, SOULAIRE ET BOURG
3	01/01/2017	CSD, Loi Brottes, mise en place d'un SIG
4	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/01/2011	Adhésion de la Commune de Saint Melaine sur Aubance au 01/01/2011 ; contrôle des installations privées de prélèvement, de récupération et de réutilisation des eaux de pluie et nouveau règlement de service.
2	05/01/2011	Modification de la période des relevés de compteurs et des dates de facturation. Modification du tarif de base de la part du délégataire.
3	01/01/2018	Prolongation du contrat d'affermage pour 2 années
4	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

COMMUNE LA CORNUAILLE :

	Date d'effet	Objet
Lettre avenant	07/06/2012	Indexation des tarifs liés au règlement de service
1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

1.3 Prestations assurées dans le cadre des services

Le tableau suivant décrit les prestations assurées par les délégataires et par les collectivités dans le cadre des contrats de délégation de service publique. Il s'agit de prestations communes à l'ensemble des ex-syndicats, maintenant Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Par l'exploitant	
Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des réclamations clients
Mise en service	des branchements.
Entretien	de l'ensemble des ouvrages.
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6 ml, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
Par la Collectivité	
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations >6 ml, des forages, du génie civil.

1.4 Nombre d'abonnés

SERVICES	2016	2017	2 018	Evolution	% SEA 2018
SIAEP DU SEGREEN	17 940	18 323	18 416	0,51%	25,9%
SIAEP SARTHE ANGEVINE	4 970	4 937	4 935	-0,04%	6,9%
<i>SIAEP Durtal (total)</i>	5 155	5 213	5 218	0,10%	/
SIAEP REGION DE DURTAL (SEA)	3 207	3 253	3 254	0,03%	4,6%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	4 006	4 035	4 070	0,87%	5,7%
<i>SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (total)</i>	15 511	15 667	15 775	0,69%	/
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (SEA)	8 612	8 704	8 777	0,84%	12,4%
SYNDICAT DU LAYON	5 070	5 102	5 134	0,63%	7,2%
CHALONNES-SUR-LOIRE	3 001	3 027	3 067	1,32%	4,3%
SIAEP LOIRE BECONNAIS	8 651	9 775	9 907	1,35%	12,6%
<i>INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE (jusqu'en 2019)</i>	908	929	929	0,00%	1,3%
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	3 823	3 869	3 925	1,45%	5,5%
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	2 864	2 915	3 000	2,92%	4,2%
COMMUNE LA CORNUAILLE	424	423	423	0,00%	0,6%
COMMUNE LE LOUROUX BECONNAIS	1 270	1 280	1 285	0,39%	1,8%
COMMUNE D'AUBIGNE (SMAEPA)	167	169	167	-1,18%	0,2%
COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES (SIAEP DE BEAUFORT)	256	256	262	2,34%	0,4%
SMAEP Eaux de Loire (à partir de 2020)			1 509	0,00%	2,1%
<i>SIAEP de BIERNE (total)(à partir de 2019)</i>		7 213	7 243	0,42%	/
SIAEP de BIERNE (SEA - à partir de 2019)		3 841	3 865	0,62%	5,4%
TOTALITE des syndicats présents sur le SEA	71 415	73 286	73 870	0,80%	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2018)	64 261	66 068	66 622	0,84%	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2020)*			71 067	/	

*sans prendre en compte la commune d'Ingrandes.

Le **nombre d'abonnés** sur le territoire du syndicat est de **66 622** en 2018, il est en augmentation de 0.8% par rapport à l'année 2017. On peut noter que les territoires avec les augmentations les plus importantes sont les territoires situés à proximité d'Angers Loire Métropole (SIAEP LOIRE BECONNAIS, SIAEP de JUIGNE, SIAEP LOIR ET SARTHE).

Le nombre d'abonnements sur les communes du LOUROUX-BECONNAIS et de CORNILLE LES CAVES a été estimé avec les données disponibles (en rouge).

1.5 Estimation de la population desservie

SERVICES	2016	2017	2018	Evolution
SIAEP DU SEGREEN	41 408	42 103	41 172	-2,2%
SIAEP SARTHE ANGEVINE	10 144	10 144	10 441	2,9%
SIAEP REGION DE DURTAL (Total)	10 931	10 980	10 996	0,1%
dont SEA	6 667	6 722	6 739	0,3%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	9 772	9 533	9 533	0,0%
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (Total)	32 451	32 667	33 974	4,0%
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (estimation SEA)	18 017	18 149	19 943	
SYNDICAT DU LAYON	11 391	11 391	11 540	1,3%
SIAEP LOIRE BECONNAIS	13 013	15 560	15 885	2,1%
Commune de CHALONNES	6 557	6 557	6 694	
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	8 564	8 564	8 646	1,0%
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	5 564	5 646	5 690	0,8%
COMMUNE LA CORNUAILLE	1 066	1 066	1 025	-3,8%
COMMUNE LE LOUROUX BECONNAIS	3 050	3 184	3 184	
COMMUNE D'AUBIGNE (SMAEPA)	366	366	366	
COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES (SIAEP DE BEAUFORT)	472	472	472	
SMAEP Eaux de Loire (à partir de 2020)	3 349	3 350	3 350	
SIAEP de BIERNE (à partir de 2019)			19 572	
SIAEP de BIERNE (SEA - à partir de 2019)			10 444	
TOTALITE des syndicats présents sur le SEA	150 861	154 211	155 596	0,9%
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2018)	136 051	139 457	141 330	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2020)			155 124	

Les données figurants en rouge, dans le tableau, ont fait l'objet d'une estimation, avec les dernières données disponibles. Selon ces estimations, le nombre d'habitants desservi par le SEA est de **141 330 habitants** en 2018.

A noter que la population légale présente sur le périmètre du syndicat (périmètre 2019) est de **154 718 habitants**. (Données DRCL)

1.6 Ressources en eau :

Points de prélèvement :

	Ouvrages	Débit nominale		Indice de protection de la ressource	Prélèvement 2016 (m³)	Prélèvement 2017 (m³)	Prélèvement 2018 (m³)	Variation 2017/2018
		m³ / h	m³ / j					
SIAEP DU SEGREEN	Station de Vritz Forage Kiriaie 1 à CANDE Prélèvement en nappe souterraine	60	1 200	80	Pas de comptage, renvoi sur la station de VRITZ			
	Station de Vritz Forage des Thuyas à VRITZ Prélèvement en nappe souterraine	60	1 200	80	280 760	298 440	313 708	5,1%
	Station de Chazé Henry Prélèvement Mines de fer à CHAZE-HENRY Prélèvement en nappe souterraine	220	4 400	80	481 579	523 300	585 579	11,9%
	Station de Chauvon Prise d'eau de Chauvon LE LION-D'ANGERS -Prélèvement d'eau de surface	500	10 000	80	1 734 138	1 695 992	1 854 393	9,3%
	Station de Segré Filière Oudon à SEGRE Prélèvement d'eau de surface	160	3 200	80	212 900	185 921	190 178	2,3%
	Total des prélèvements [m³]	1000	20 000		2 709 377	2 703 653	2 943 858	8,9%
SIAEP SARTHE ANGEVINE	Station du Moulin de Pendu à MORANNES Prise d'eau brute dans la Sarthe	200	4 000	80	454 659	489 886	504 607	3,0%
	Station route de Brissarthe à CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE Prise d'eau brute dans la Sarthe	100	2 000	80	255 090	217 156	218 357	0,6%
	Total des prélèvements [m³]	300	6 000		709 749	707 042	722 964	2,3%
SIAEP REGION DE DURTAL	Station Henri Gandon à DURTAL Prélèvement d'eau de surface	250	5 000	80	718 083	744 888	762 428	2%
	Total des prélèvements [m³]	250	5 000		718 083	744 888	762 428	2%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	Station de la Chartrie à SECHES Captage de la Fuye	60	1 200	80	496 200	510 495	511 749	0,2%
	Station la Chartrie à SECHES Forage du Pont Herbault	40	800	80				
	Station de Jarzé Forage du Clos des Ferées	60	1 200	80	265 980	287 609	305 556	6,2%
	Total des prélèvements [m³]	160	3 200		762 180	798 104	817 305	2,4%
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	Station de la "Chesnaie" à SAINT REMY LA VARENNE	525	10 500	80	1 579 577	1 627 439	1 631 979	0,3%
	Station de "Saint-Eusèbe" à GENNES	A l'arrêt depuis novembre 2015						
	Total des prélèvements [m³]	525	10 500		1 579 577	1 627 439	1 631 979	0,3%
SYNDICAT DU LAYON	Station de Rochefort sur Loire Prise d'eau dans la nappe alluviale de la Loire - Puits à Drains - La Chapelle	200	4 000	80	403 066	501 343	486 265	-3,0%
	Total des prélèvements [m³]	200	4 000		403 066	501 343	486 265	-3,0%
COMMUNE LE LOUROUX	Forage F2 des Chaponneaux			80	83 523	82 508	105 382	27,7%
	Forage F1 des Chaponneaux			80	83 523	82 508	105 382	27,7%
	Total des prélèvements [m³]	40	960		167 046	165 015	210 764	27,7%
SIAEP LOIRE BECONNAIS	Station du Boyau à SAINT-GEORGE Puits P3 (prise d'eau dans la nappe alluviale de La Loire)	150	3000	80	638 359	652 735	596 091	-8,7%
	Station du Boyau à SAINT-GEORGE Puits P2 Prise d'eau dans la nappe alluviale de La Loire	150	3000	80	719 201	701 848	640 942	-8,7%
	Station du Boyau à SAINT-GEORGE Puits P1 Prise d'eau dans la nappe alluviale de La Loire	150	3000	80	175 396	185 773	169 652	-8,7%
	Station de Chalonnes Commune de Chalonnes-sur-Loire Prise d'eau dans la nappe alluviale de La Loire	60	1 200	80	186 361	314 284	262 786	-16,4%
	Total des prélèvements [m³]	510	10 200		1 719 317	1 854 640	1 669 470	-10,0%
TOTAL PRELEVEMENTS SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	Total des prélèvements [m³]	2 945	58 900	80	8 768 395	9 102 124	9 245 033	1,57%

Les montants figurant en violet dans ce tableau ont fait l'objet d'une estimation.

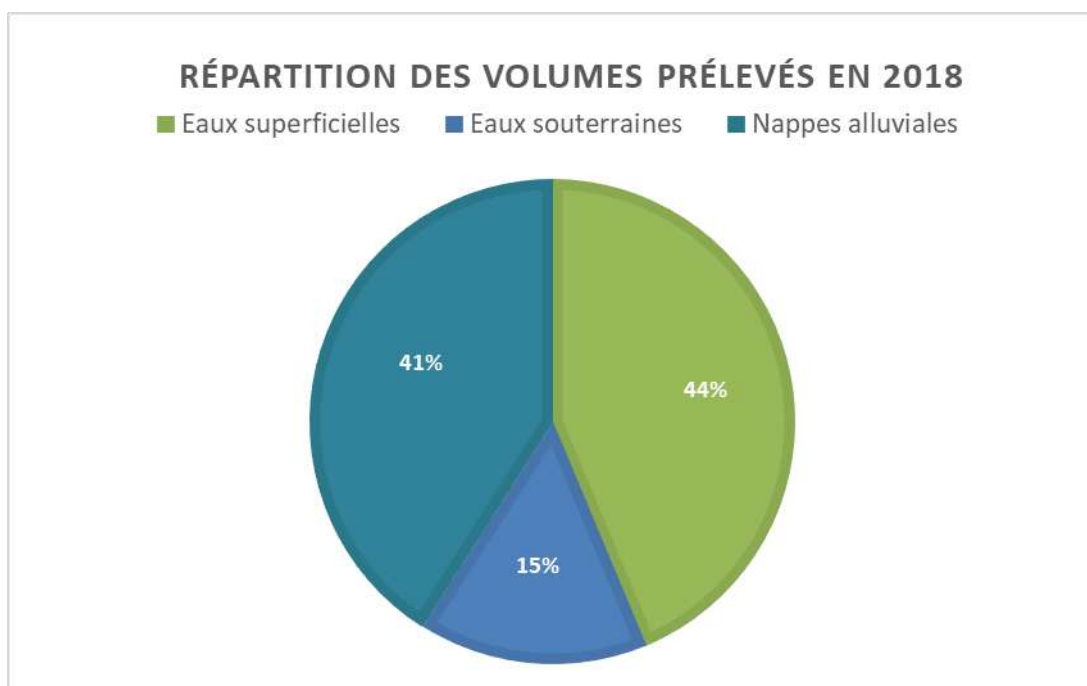
Les territoires de La CORNUAILLE et des ex-SIAEP DE LOIR ET SARTHE et DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS ne possèdent pas d'ouvrages de prélèvements sur le périmètre de leurs territoires.

Le total des volumes prélevés est de 9 349 731 m³ en 2018. Il est en légère augmentation sur le périmètre du SEA.

On peut toutefois noter une baisse significative des volumes prélevés sur la station de Chalonnes, liés aux vieillissements des installations de l'usine et à un besoin de dilution de l'eau traitée pour répondre à une problématique qualité sur les produits de dégradation des pesticides.

Toutes les ressources utilisées disposent d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique. Afin d'améliorer la protection de ces ressources, le SEA prévoit d'affecter un technicien pour la finalisation et la mise en œuvre des mesures de protection de la ressource. L'indice de protection de la ressource est de 80 sur la totalité des points de prélèvements du syndicat.

En 2018, le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 57% en 2018, dont 42% dans la nappe alluviale de la Loire. Aucune de ces ressources n'est inscrite dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE).



1.7 Echanges d'eaux

1.7.1 Conventions d'import

SERVICES ACHETEURS	SERVICES VENDEURS	Date de signatures
SIAEP DU SEGREEN	Achat d'eau à Angers Loire Métropole	17 septembre 2009
	Achat d'eau au SIAEP de Bécon les Granits (Inclut dans SIAEP Loire Beconnais)	30 novembre et 2 décembre 1981
	Achat d'eau au SIAEP de Bierné	16 février 1993 et 1 juin 2017
	Achat d'eau au SIAEP de la Région d'Ancenis	8 et 16 novembre 2006
	Achats d'eau – dessertes de Grez Neuville, Lion d'Angers et Chazé sur Argos : fusion des syndicats d'eau dans le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Loire Béconnais à partir du 01/01/2013.	24 juin 2013
SIAEP SARTHE ANGEVINE	Achat d'eau à la commune de Chemazé	1 janvier 2017
	Achat d'eau au SIAEP de Bierné (achat prévu de 6 000 m3/an)	1 ^{er} et 7 juillet 2005
SIAEP SARTHE ANGEVINE	Achat d'eau au SIAEP de Bierné par les communes de Châteauneuf-sur-Sarthe et Jurvadeil (engagement sur l'achat d'un minimum de 15 000 m3/an)	12 juillet et 29 septembre 2006
SIAEP REGION DE DURTAL	Achat d'eau au SIAEP de Seiches sur Le Loir	
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	Achat d'eau occasionnel au lieu-dit « Les Vaux » (SIAEP de Durtal)	01/01/2009
	Achat d'eau au lieu-dit « Le Mortier » (SIAEP de Beaufort en Vallée)	19/12/2011
	Achat d'eau aux lieux-dits « L'Isle » et « La Tembonnerie » (SIAEP de Beaufort en Vallée)	11/07/2012
	Achat d'eau à Angers Loire Métropole	
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	Achat d'eau au SIAEP de La Bohalle - La Daguenière	
	Achat d'eau au SIDAEP des Mauges -Gâtine (Syndicat de production)	
	Achat d'eau au SMAEPA de la région Sud Saumuroise	
	Achat d'eau au SIAEPA St Clément des levées St Martin de la Place	
SYNDICAT DU LAYON	Achat d'eau à Angers Loire Métropole (sans convention)	
SIAEP LOIRE BECONNAIS	Achat d'eau à Atlantic'Eau Ancenis	01/01/2018
	Achat d'eau au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau potable de Saint Georges SUR Loire - Becon les Granits	3 et 30 août 2004
	Achat d'eau au Syndicat des Eaux de Loire	04 février et 15 mars et 22 octobre 1976
	Achat d'eau de la commune La Posonnière à Angers Loire Métropole	23/12/2005
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	Achat à partir des communes de Soulaire et Bourg (Angers Loire Métropole) vers Cheffes	
	Achat d'eau à la commune de sceaux d'anjou vers Ecuillé	
	Achat d'eau à Angers Loire Métropole (sans convention)	08/10/2015
	Achat d'eau au SIAEP de Bierné	
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	Achat d'eau à Angers Loire Métropole (C.A)	
	Achat d'eau à partir de la commune Les Ponts-de-Cé (Angers Loire Métropole)	
	Achats d'eau au SIAEP de le Région de Coutures	
COMMUNE LA CORNUAILLE	Achat d'eau à la commune le Louroux-Beconnais	17/09/1992
	Achat d'eau au SIAEP de la Région d'Ancenis	27/07/2007
Convention d'achat d'eau interne au SEA		
Convention d'achat d'eau externe au SEA		

Des conventions d'échanges d'eau avec Angers Loire Métropole (ALM), la communauté de communes Baugeois Vallée, Saumur Val de Loire Agglomération sont en cours de finalisation, en lien notamment avec la dissolution des ex-SIAEP de Durtal, Coutures, Bierné.

En 2018, dans la majorité des cas (hors régie) les achats d'eau sont compris dans les charges de l'exploitant, que ce soit pour les achats d'eau internes et externes au SEA et ont été annexés aux contrats d'exploitation. Dans la majorité des contrats, des clauses de révision permettent à l'exploitant de moduler la part exploitant en fonction des montants d'achats de l'année précédente.

1.7.2 Conventions d'export

SERVICES VENDEURS	SERVICES ACHETEURS	Date de signatures
SIAEP DU SEGREEN	Vente d'eau à la commune de Freigné	11 et 17/12/2009 complétée d'un avenant signé les 29/10 et 28/11/2010
	Vente d'eau au SIAEP de la Région d'Ancenis	29/10/2010 et 27/01/2011
	Vente d'eau au SIAEP du Craonnais	29/10/2010 et 10/01/2011
	Vente d'eau au SIAEP du de Bierné	05/11/2015 et 20/10/2015
SIAEP SARTHE ANGEVINE	Pas de convention de vente d'eau	
SIAEP REGION DE DURTAL	Vente d'eau au SIAEP de Seiches sur Le Loir	
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	Vente d'eau occasionnel au lieu-dit « Les Vaux » (SIAEP de Durtal)	01/01/2009
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	Vente d'eau au SIAEP de La Bohalle - La Daguenière	
	Vente d'eau au SIAEP de Juigné sur Loire- Saint-Jean-des-Mauvret	
	Vente d'eau au SIAEPA de Saint Clément des Levées - Saint Martin de la Place	
SYNDICAT DU LAYON	Vente d'eau à Angers Loire Métropole (sans convention)	25/04 et 19/06/1998
	Vente d'eau au SIAEP du Louet (Interne au Syndicat du Layon)	26/04/2000
SIAEP LOIRE BECONNAIS	Vente d'eau à Angers Loire Métropole	15/04/1997
	Vente d'eau à la commune du Louroux Béconnais	27/07/2007
	Vente d'eau au SIAEP du SEGREEN	
	Vente d'eau au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau potable de Saint Georges SUR Loire - Becon les Granits	3 et 30 août 2004
	Vente d'eau à la commune du Chalonnes-sur-loire	
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	Vente d'eau à Angers Loire Métropole	
	Vente d'eau vers SIAEP de Sarthe Angevine (Châteauneuf-sur-Sarthe et Jurvadeil)	
	Vente d'eau de Cheffes à Ecuillé	
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	Vente d'eau à la commune Les Ponts-de-Cé (Angers Loire Métropole)	
COMMUNE LA CORNUAILLE	Pas de convention de vente d'eau	
Convention de vente d'eau interne au SEA		
Convention de vente d'eau externe au SEA		

Commentaires :

Des échanges d'eau existent entre l'ex-SIAEP DU LAYON et Angers Loire Métropole (ALM) : Le SIAEP DU LAYON achète de l'eau depuis Murs-Erigné (ALM) qui est acheminé vers le réservoir de Mozet (SIAEP du LAYON) avec un retour ensuite vers ALM ; la différence étant comptabilisée. Il n'existe pas de convention de vente ou d'achat d'eau pour cet échange.

Le même mécanisme est en place pour l'ex-SIAEP de LOIR ET SARTHE : L'eau comptabilisée est la différence entre les volumes entrant sur l'ex-SIAEP de LOIR ET SARTHE et les volumes restitués vers ALM.

1.7.3 Détails des volumes d'eau potable mis en œuvre par secteur :

	2016	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
SIAEP DU SEGREEN				
Import depuis				
CA ANGERS LOIRE METROPOLE	124 260	173 583	183 275	5,6%
SIAEP ANCENIS (44)	225 428	244 652	232 251	-5,1%
SIAEP LOIRE BECONNAIS	242	1 802	598	-66,8%
SIAEP BIERNE (53)	11 298	29 274	48 902	67,0%
SIAEP CRAONNAIS (53)	1 408	1 588	2 844	79,1%
COMMUNE DE CHEMAZE (53)	36 577	40 387	10 347	-74,4%
TOTAL des importations	399 213	491 286	478 217	-2,7%
Production propre	2 443 699	2 457 590	2 587 311	5,3%
TOTAL général (production + importati	2 842 912	2 948 876	3 065 528	4,0%
export vers				
FREIGNE	125	132	99	-25,0%
SIAEP ANCENIS (44)	136	0	0	0,0%
SIAEP CRAONNAIS (53)	2 713	3 900	0	-100,0%
TOTAL des exportations	2 974	4 032	99	-97,5%
Volume mis en distribution	2 839 938	2 944 844	3 065 429	4,1%
Volume de service	34 155	42 311	47 125	11,4%
Volume sans comptage et sur purges CVM	17 652	3 626	3 773	4,1%
Volume annexes	51 807	45 937	50 898	10,8%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 992 725			
Volume vendu aux abonnés non domestique	395 809			
Volume total vendu aux abonnés [m³]	2 388 534	2 408 900	2 527 812	4,9%
Rendement	85,9%	83,4%	84,1%	
SIAEP SARTHE ANGEVINE				
Import depuis				
SIAEP de BIERNE	16 746	36 316	27 987	-22,9%
SIAEP de LOIRE ET SARTHE	930	1 540	1 307	-15,1%
TOTAL des importations	17 676	37 856	29 294	-22,6%
Production propre	560 448	570 933	568 212	-0,5%
TOTAL général (production + importati	578 124	608 789	597 506	-1,9%
TOTAL des exportations	0	0	0	
Volume mis en distribution	578 124	608 789	597 506	-1,9%
Volume de service	11 791	4 338	4 963	14,4%
Volume sans comptage	752	700	805	15,0%
Volume annexes	12 543	5 038	5 768	14,5%
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	482 694	506 612	506 139	-0,1%
Rendement	85,7%	84,0%	85,7%	
SIAEP REGION DE DURTAL (*)				
Import depuis				
SIAEP DE SEICHE SUR LE LOIRE	10 526	18 654	15 768	-15,5%
TOTAL des importations	10 526	18 654	18 654	0,0%
Production propre	560 401	575 645	587 130	2,0%
TOTAL général (production + importati	570 927	594 299	605 784	1,9%
export vers				
SIAEP DE SEICHE SUR LE LOIRE	13 641	19 388	13 952	-28,0%
TOTAL des exportations	13 641	19 388	13 952	-28,0%
Volume mis en distribution	557 286	574 911	591 832	2,9%
Volume de service	3 061	3 277	4 923	50,2%
Volume sans comptage	1 540	1 540	1 540	0,0%
Volume annexes	4 601	4 817	6 463	34,2%
Volume vendu aux abonnés domestiques	488 677	511 713	523 947	2,4%
Volume vendu aux abonnés non domestique	0	0	0	0,0%
Volume total vendu aux abonnés [m³]	488 677	511 713	523 947	2,4%
rendement	88,8%	90,2%	89,9%	

(*) Volumes comprenant l'intégralité du service, y compris communes hors SEA

	2016	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
SIAEP SEICHE SUR LE LOIR				
Import depuis				
SIAEP DE DURTAL	13 750	20 515	14 089	-31,3%
SIAEP de BEAUFORT EN VALLEE	1 472	7 994	5 490	
ANGERS LOIRE METROPOLE	805	1 044	717	
TOTAL des importations	16 027	29 553	20 296	-31,3%
Production propre	684 955	742 025	781 752	5,4%
TOTAL général (production + importati	700 982	771 578	802 048	3,9%
export vers				
SIAEP DE DURTAL	10 367	18 859	15 796	-16,2%
TOTAL des exportations	10 367	18 859	15 796	-16,2%
Volume mis en distribution	690 615	752 719	786 252	4,5%
Volume de service	7 339	6 619	6 668	0,7%
Volume sans comptage	7 837	3 140	7 980	154,1%
Volume annexes	15 176	9 759	14 648	50,1%
Volume vendu aux abonnés domestiques		372 559	425 553	14,2%
Volume vendu aux abonnés non domestiques		198 323	187 751	-5,3%
Volume total vendu aux abonnés [m³]	564 509	570 882	613 304	7,4%
Rendement	84,18%	77,70%	80,26%	
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (*)				
Import depuis				
SIAEP de La Bohalle - La Daguenière	0	0	0	
SIAEPA St Clément des levées St Martin de la Place	0	6 220	15 106	142,9%
SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	244 406	249 955	255 474	2,2%
SMAEPA de la Région Sud Saumuroise	21 861	22 280	21 966	-1,4%
TOTAL des importations	266 267	278 455	292 546	5,1%
Production propre	1 493 841	1 560 489	1 541 817	-1,2%
TOTAL général (production + importati	1 760 108	1 838 944	1 834 363	-0,2%
export vers				
SIAEP de La Bohalle - La Daguenière	773	584	2 356	303,4%
SIAEPA St Clément des levées St Martin de la Place	0	372	1 836	393,5%
SIAEP de Juigné sur Loire - Saint Jean des Mauvrets	8 074	15 377	10 043	-34,7%
TOTAL des exportations	8 847	16 333	14 235	-12,8%
Volume mis en distribution	1 751 261	1 822 611	1 820 128	-0,1%
Volume de service	5 845	4 910	4 980	1,4%
Volume sans comptage	0	0	0	
Volume annexes	5 845	4 910	4 980	1,4%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 575 444	1 667 925	1 640 061	-1,7%
Volume vendu aux abonnés non domestique	1 951	1 086	0	-100,0%
Volume total vendu aux abonnés [m³]	1 577 395	1 669 011	1 640 061	-1,7%
rendement	90,45%	91,91%	90,46%	
SYNDICAT DU LAYON				
Import depuis				
ANGERS LOIRE METROPOLE	409 217	376 120	376 996	0,2%
TOTAL des importations	409 217	376 120	376 996	0,2%
Production propre	429 525	462 448	453 381	-2,0%
TOTAL général (production + importati	838 742	838 568	830 377	-1,0%
export vers				
ANGERS LOIRE METROPOLE	187 637	188 399	184 050	-2,3%
TOTAL des exportations	187 637	188 399	182 797	-3,0%
Volume mis en distribution	651 106	650 169	647 580	-0,4%
Volume de service	2 790	2 719	3 139	15,4%
Volume sans comptage	1 422	1 515	1 463	-3,4%
Volume annexes	4 212	4 234	4 602	8,7%
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	502 363	524 117	533 394	1,8%
Rendement	82,77%	85,47%	86,80%	

(*) Volumes comprenant l'intégralité du service, y compris communes hors SEA

	2016	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
Chalonnnes-sur Loire				
Import depuis				
SIAEP LOIRE BECONNAIS	72 652	23 090	70 106	203,6%
SMAEP des Eaux de Loire	111 696	61 979	60 848	-1,8%
TOTAL des importations	193 992	85 069	130 954	53,9%
Production propre	147 749	282 193	217 763	-22,8%
TOTAL général (production + importati	341 741	367 262	348 717	-5,0%
export vers				
TOTAL des exportations	0	0	0	
Volume mis en distribution	341 741	367 262	348 717	
Volume de service		962	1 282	33,3%
Volume sans comptage		552	525	-4,9%
Volume annexes		1 514	1 807	19,4%
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	293 566	296 496	307 938	3,9%
rendement	85,9%	81,1%	88,8%	
SIAEP LOIRE BECONNAIS				
Import depuis				
ATLANTIC'EAU ANCENIS	189 593	184 152	165 350	-10,2%
ANGERS LOIRE METROPOLE		28 671	47 539	
TOTAL des importations	189 593	212 823	212 889	0,0%
Production propre	1 329 320	1 374 721	1 278 804	-7,0%
TOTAL général (production + importati	1 518 913	1 587 544	1 491 693	-6,0%
export vers				
ANGERS LOIRE METROPOLE	265 159	254 907	100 277	-60,7%
COMMUNE DU LOUROUX BECONNAIS	39 204	37 338	36 806	-1,4%
SERVICE DE SAUR (Segreen)	370	1 591	1 331	-16,3%
COMMUNE DE CHALONNES	71 836	23 670	69 623	194,1%
TOTAL des exportations	376 569	317 506	208 037	-34,5%
Volume mis en distribution	1 142 344	1 270 038	1 283 656	1,1%
Volume de service				
Volume sans comptage				
Volume annexes				
Volume vendu aux abonnés domestiques	884 348	1 001 096	1 010 444	
Volume vendu aux abonnés non domestique	67 551	101 337	92 257	
Volume total vendu aux abonnés [m³]	951 899	1 102 433	1 102 701	0,0%
rendement	87,5%	89,4%	87,9%	
LE LOUROUX BECONNAIS				
Import depuis				
SIAEP LOIRE BECONNAIS	39 204	37 338	36 806	-1,4%
TOTAL des importations (selon mairie)	40 077	36 465	30 092	-17,5%
Production propre	176 152	165 015	202 333	22,6%
TOTAL général (production + importati	216 229	201 480	232 425	15,4%
export vers				
TOTAL des exportations	0	0	0	
Volume mis en distribution	216 229	201 480	232 425	15,4%
Volume de service				
Volume sans comptage				
Volume annexes	0	0	0	
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	176 152	180 028	167 000	-7,2%
Rendement	81,47%	89,35%	71,85%	

	2016	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
SIAEP DE LOIR ET SARTHE				
Import depuis				
ANGERS LOIRE METROPOLE	115 693	131 567	462 512	7,6%
SMP (transféré ALM)	307 754	298 383		
SIAEP DE BIERNE	717	1 453	8 714	499,7%
ANGERS LOIRE METROPOLE COMMUNE ECUILLE VERS SCEAUX D'ANJOU	53 690	57 065	52 640	-7,8%
TOTAL des importations	477 854	488 468	523 866	7,2%
Production propre	0	0	0	
TOTAL général (production + importati	477 854	488 468	523 866	7,2%
export vers				
ANGERS LOIRE METROPOLE	7 751	8 564	7 056	-17,6%
SIAEP DE SARTHE ANGEVINE	930	1 540	1 307	-15,1%
ANGERS LOIRE METROPOLE (COMMUNE DE CHEFFES VERS ECUILLE)	65 942	45 872	71 159	55,1%
TOTAL des exportations	74 623	55 976	79 522	42,1%
Volume mis en distribution	403 231	432 492	444 344	2,7%
Volume de service	0	0	2 624	
Volume sans comptage	0	0	1 127	
Volume annexes	0	0	3 751	
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	369 919	364 356	381 137	4,6%
Rendement	93,0%	86,1%	88,7%	
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS				
Import depuis				
ANGERS LOIRE METROPOLE	339 730	329 173	331 065	0,6%
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	8 074	15 377	10 043	-34,7%
TOTAL des importations	347 804	344 550	341 108	-1,0%
Production propre	0	0	0	
TOTAL général (production + importati	347 804	344 550	341 108	-1,0%
export vers				
TOTAL des exportations	0	0	0	
Volume mis en distribution	347 804	344 550	341 108	-1,0%
Volume de service	8 500	5 620	1 204	-78,6%
Volume sans comptage	0	0		
Volume annexes	8 500	5 620	1 204	-78,6%
Volume vendu aux abonnés domestiques	292 048	300 549	305 638	1,7%
Volume vendu aux abonnés non domestique	0	0	0	
Volume total vendu aux abonnés [m³]	292 048	300 549	305 638	1,7%
Rendement	86,4%	88,9%	90,0%	
COMMUNE DE CORNUAILLE				
Import depuis				
LE LOUROUX-BECONNAIS	1 692	1 816	1 521	-16,2%
SIAEP DE LA REGION D'ANCENNIS	47 004	49 946	44 032	-11,8%
TOTAL des importations	48 696	51 762	45 553	-12,0%
Production propre	0	0	0	
TOTAL général (production + importati	48 696	51 762	45 553	-12,0%
export vers				
TOTAL des exportations	0	0	0	
Volume mis en distribution	48 696	51 762	45 553	-12,0%
Volume de service		0	0	
Volume sans comptage		0	105	
Volume annexes	0	0	105	
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	43 907	46 455	43 524	-6,3%
Rendement	90,2%	89,7%	95,8%	

Les volumes en **rouge** dans les tableaux précédents correspondent à des volumes échangés avec des collectivités extérieures, les volumes en **violet** ont fait l'objet d'une estimation ou d'un retraitement. Il est important de préciser que les volumes consommés indiqués dans les tableaux précédents ne correspondent pas exactement à une année de consommation du 01/01/2018 au 31/12/2019, en raison de période de relève variables, les rendements indiqués sont donc donnés à titre indicatifs, mais sont soumis à une marge d'erreur significative.

Les observations à noter par rapport à l'évolution des volumes transitant au sein des ex-syndicats entre 2017 et 2018 sont les suivantes :

- **SIAEP DU SEGREEN :**

- Augmentation des importations notamment depuis le SIAEP de BIERNE (+67% depuis 2017 et + 400% depuis 2016) ; Cette augmentation est due principalement au site de « La Brosse » alimenté à partir du surpresseur de MONTGUILLON, en lien avec le recalage du fonctionnement de la station de SEGRE (à 25% maximum de production) et à un arrêt progressif des achats d'eau depuis Chemazé.
- Forte augmentation des consommations, deux années consécutives.
- Diminution des volumes achetés à Chemazé suite à la fermeture de la conduite par vannes fermée, fin 2018.

- **SIAEP DE LA REGION DE DURTAL :**

- A noter que les imports et exports à partir et vers l'ex-SIAEP de Seiches sur le Loir sont censés se compenser fin 2020 sur les dernières années.

- **SIAEP DE SEICHES SUR LE LOIR :**

- Augmentation des volumes consommés, liés à une augmentation de consommation de gros consommateurs, pourtant assimilés domestiques.
- Augmentation significative des volumes sans comptages.

- **SIAEP DE LA REGION DE COUTURES :**

- Augmentations des volumes importés depuis la CCSVL (ex- SIAEPA St Clément des levées St Martin de la Place)

- **COMMUNE DE CHALONNES**

- Augmentation importante des volumes importés, liés à des besoins de dilution, suite à des problèmes de résidus de pesticides et à un vieillissement de l'unité de production.

- **SIAEP LOIRE BECONNAIS :**

- Diminution importante des volumes exportés vers Angers Loire Métropole lié aux travaux de reprise de l'interconnexion, permettant d'éviter des temps de séjour trop importants.

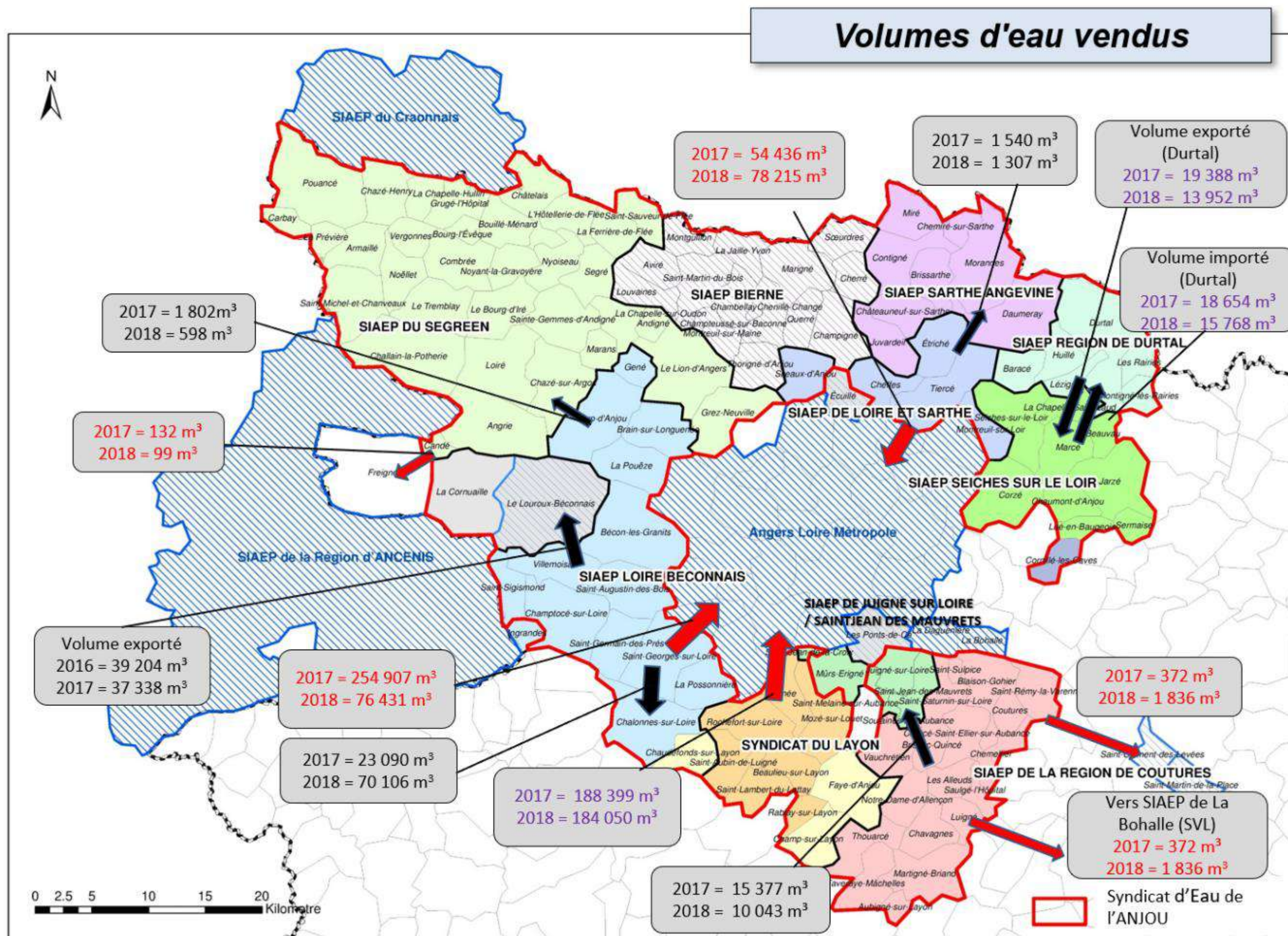
- **COMMUNE DU LOUROUX BECONNAIS** : les données sont issues de données partielles transmises par la commune déléguée du Louroux-Béconnais pour l'exercice 2018, ces données nécessiteront une consolidation et sont soumises à une marge d'erreur importante.
- **SIAEP de LOIR et SARTHE** :
 - Variations significatives des échanges d'eau avec Angers Loire Métropole (ALM) et liées aux consommations sur des secteurs alimentés via des achats et revente vers et depuis ALM.

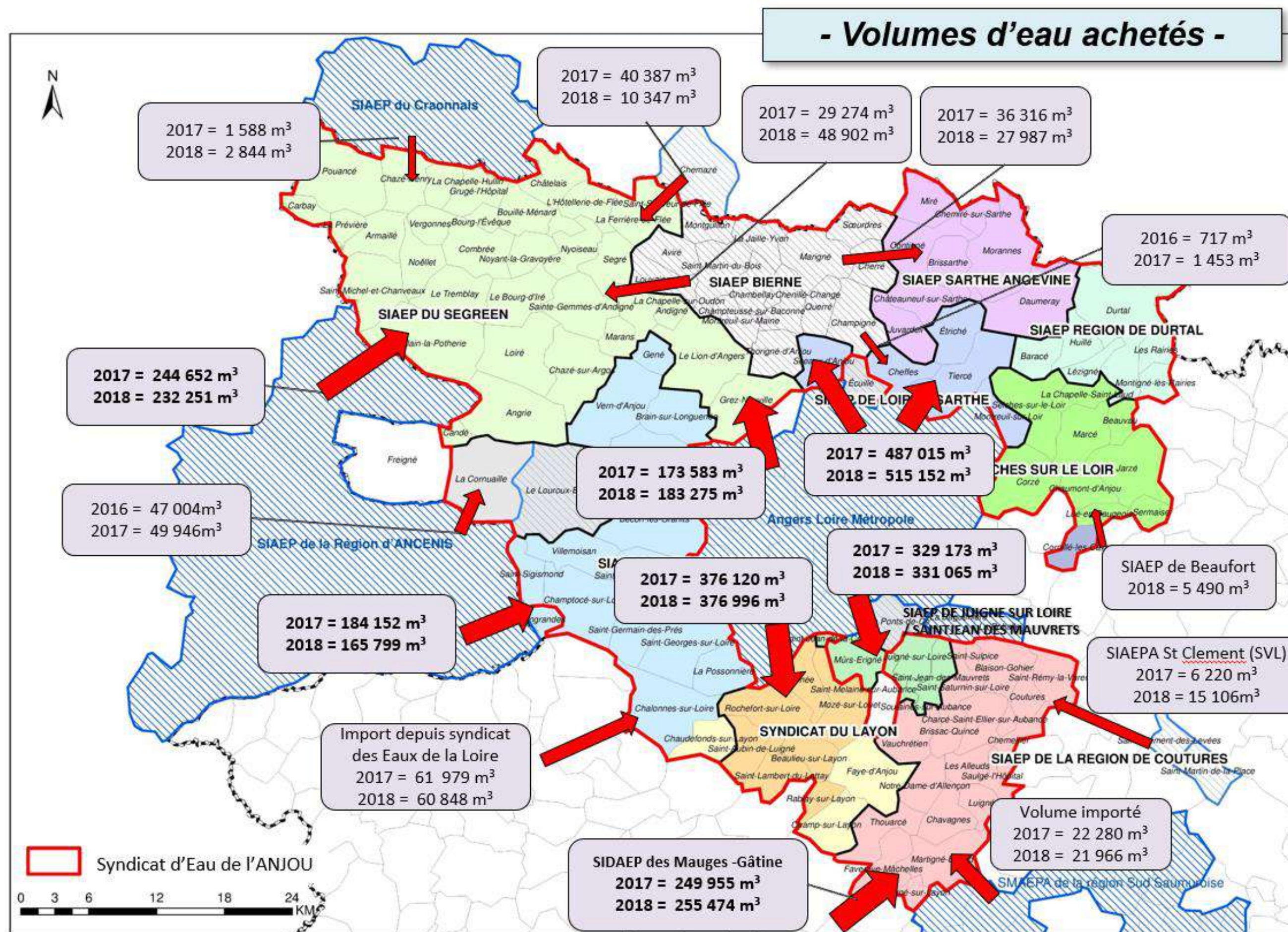
Volumes totaux échangés avec les collectivités extérieures :

	2 017	2 018	Evolution 2018/2017
sous-total importation d'eau (*)	2 331 802	2 354 055	1,0%
ATLANTIC'EAU (SIAEP DE LA REGION D'ANCENNIS)	478 750	441 633	-7,8%
ANGERS LOIRE METROPOLE	1 395 606	1 454 744	4,2%
SIAEP DE BIERNE	67 043	85 603	27,7%
SMAEP eaux de Loire (Mauges Communauté à partir de 2019)	61 979	60 848	-1,8%
SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	249 955	255 474	2,2%
CA Saumur (ex-SIAEP)	28 500	37 072	30,1%
SIAEP CRAONNAIS (53)	1 588	2 844	79,1%
SIAEP BEAUFORT	7 994	5 490	-31,3%
CHEMAZE (53)	40 387	10 347	-74,4%
sous-total exportation d'eau (*)	502 730	366 833	-27,0%
SIAEP DE LA REGION D'ANCENNIS	0	0	0,0%
ANGERS LOIRE METROPOLE	497 742	362 542	-27,2%
SIAEP CRAONNAIS (53)	3 900	0	-100,0%
Commune de FREIGNE	132	99	-25,0%
CA Saumur - SIAEP	956	4 192	338,5%

(*) comprend les volumes échangés sur la totalité des SIAEP de Durtal et de Coutures.

Les schémas suivants représentent cartographiquement les échanges avec les collectivités voisines en 2017 et 2018.





1.8 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable :

Syndicat d'eau de l'Anjou (*)	2016	2017	2018	Evolution 2017 / 2018 (en %)
Volume produit	8 012 352	8 191 059	8 218 503	0,3%
Volume importé hors périmètre SEA	2 259 355	2 331 802	2 354 055	1,0%
Volume exporté hors périmètre SEA	530 236	502 730	366 833	-27,0%
Volume mis en distribution	9 741 471	10 020 131	10 205 725	1,9%
Volume annexe	102 684	81 829	94 226	15,1%
Volume de service	73 481	70 756	76 908	8,7%
Volume sans comptage	29 203	11 073	17 318	56,4%
Pertes en eaux	1 507 124	1 456 750	1 458 904	0,1%
Volume consommé	8 131 663	8 481 552	8 652 595	2,0%

(*) Comprenant la totalité des ex-syndicats de Coutures et Durtal et ne comprenant pas les communes d'Aubigné sur Layon et Cornillé les Caves¹.

En 2018, les volumes consommés ont augmenté de 2%, à périmètre constant. Cette consommation supplémentaire a entraîné une augmentation des volumes importés, principalement depuis le SIAEP de Bierné et Angers Loire Métropole.

La baisse des volumes exportés, hors périmètre du SEA, est lié en majorité à une baisse des ventes vers Angers Loire Métropole par l'ex-SIAEP de Loire Béconnais.

La hausse des volumes sans comptage est significative en pourcentage, mais relativement faible en valeur absolue et inférieure aux volumes annexes de 2016. En 2018, la hausse est liée principalement à une augmentation des volumes sans comptage sur l'ex-SIAEP de Seiches sur le Loir (SUEZ).

1.9 Patrimoine du service

En prenant en compte, l'ensemble des ouvrages du SIAEP de Coutures et de Durtal, le SEA comptabilise 5 018 km de réseau, 43 stations de surpressions et 77 ouvrages de stockage, avec une capacité totale de 35 326 m³, soit 1.5 jours de consommation moyenne en 2018.

En utilisant les ratios et données disponibles, on peut estimer le linéaire du réseau, propriété du SEA à **4 550 km** sur le périmètre 2018 (avec uniquement les communes du SEA, dont Cornillé les Caves et Aubigné) et à 5 142 km sur le périmètre 2019 (avec les futures communes qui intégreront le SEA, issues du SIAEP de Bierné et du SMAEP Mauges Gâtines).

Le syndicat possède 15 unités de production, avec une capacité totale de 2 635 m³/h, soit un temps de fonctionnement théorique moyen à pleine capacité de 8.5 h/jour en 2018.

Le détail du patrimoine est présenté dans le tableau ci-après, qui comprend l'ensemble des ouvrages des ex-SIAEP de Coutures et de Durtal.

¹ A noter que les données sont différentes dans le RPQS 2017, en raison de l'intégration du Louroux-Béconnais et la correction de données sur Chalonnes et le SIAEP de Coutures.

	Nature	2016	2017	2018
SIAEP DU SEGREEN	Linéaire du réseau hors branchements (km)	1 370,3	1 413,4	1 415,9
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	4 / 810	4 / 810	4 / 810
	Stations de surpression et de reprise (u)	7	7	9
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	6 / 6 700	6 / 6 700	22 / 13 656
SIAEP SARTHE ANGEVINE	Linéaire du réseau hors branchements (km)	408,8	408,4	407,9
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	2 / 300	2 / 300	2 / 300
	Stations de surpression et de reprise (u)	9	9	9
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	3 / 1600	3 / 1600	8 / 2095
SIAEP REGION DE DURTA L	Linéaire du réseau hors branchements (km)	476,5	476,2	477,2
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	1 / 200	1 / 200	1 / 200
	Stations de surpression et de reprise (u)	3	3	3
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	7 / 3 525	7 / 3 525	7 / 3 525
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	Linéaire du réseau hors branchements (km)	333,0	333,0	334,5
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	2 / 194	2 / 194	2 / 194
	Stations de surpression et de reprise (u)	5	5	5
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	1 / 700	1 / 700	1 / 700
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	847,3	848,7	850,4
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	1 / 525	1 / 525	1 / 525
	Stations de surpression et de reprise (u)	1	1	1
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	7 / 4 650	7 / 4 650	7 / 4 650
SYNDICAT DU LAYON	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	282,1	281,5	281,3
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	1 / 100	1 / 100	1 / 100
	Stations de surpression et de reprise (u)	3	3	3
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	4 / 1 080	4 / 1 080	4 / 1 080
SIAEP LOIRE BECONNAIS	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	612,0	665,0	665,0
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	2 / 410	2 / 410	2 / 410
	Stations de surpression et de reprise (u)	8	8	8
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	18 / 8000	18 / 8000	18 / 8000
Communes de chalonnnes	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	108,0	108,0	108,3
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	1 / 56	1 / 56	1 / 56
	Stations de surpression et de reprise (u)	2	2	2
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	5 / 1120	5 / 1120	5 / 1120
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	230,5	231,7	233,8
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	0	0	0
	Stations de surpression et de reprise (u)	1	1	1
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	1 / 300	1 / 300	1 / 300
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	84,7	84,8	84,8
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	0	0	0
	Stations de surpression et de reprise (u)	2	2	2
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	3 / 900	3 / 900	3 / 900
COMMUNE LA CORNUAILLE	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	59,1	59,1	59,1
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	0	0	0
	Stations de surpression et de reprise (u)	0	0	0
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	0	0	0
COMMUNE LE LOUROUX	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	100	100	100
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	1 / 40	1 / 40	1 / 40
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	1 / 300	1 / 300	1 / 300
SIAEP de Bierné	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)			394
3 communes SMAEP	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)			197
1 commune SMAPA	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)			15
1 commune Beaufort	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)			24,9
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	4 912,2	5 009,8	5 018,3
	Installations de production (nb / capacité m3/h)	15/2635	15/2635	15/2635
	Stations de surpression et de reprise (u)	41	41	43
	Ouvrages de stockage (nb / capacité m3)	50 / 27 455	50 / 27 455	77 / 35 326

II. Tarification et recettes du service public

2.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les tarifs constituant la rémunération de l'exploitant sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat, du coefficient d'indexation de ces tarifs calculé selon la formule stipulée au contrat d'affermage.

Parmi les évolutions significatives, on peut noter :

- Une augmentation de près de 5% de la part délégataire (VEOLIA) sur l'ex-SIAEP de Coutures, liée en grande partie à une augmentation des tarifs d'achat au SIDAEP Mauges Gâtines.
- Une augmentation de 6% de la part délégataire (SAUR) sur la commune de la CORNUAILLE, liée à une augmentation des achats d'eau au SIAEP d'Ancenis.
- Une diminution de 11% de la part délégataire (VEOLIA) sur l'ex-SIAEP de Juigné sur Loire/ saint Jean des Mauvrets, liée à une négociation de la rémunération du délégataire, dans le cadre d'un avenant de prolongation du contrat.

Les tarifs constituant la part collectivité de la redevance sont déterminés chaque année par délibération du **Comité Syndical**. La délibération du 26 octobre 2018 a fixé les tarifs effectifs en 2019, en ayant pour objectif d'harmoniser progressivement les tarifs, en :

- Maintenant les tarifs 2018 sur les périmètres des ex-SIAEP du Layon, du Segréen, de la région de Coutures (périmètre SEA),
- Augmentant les tarifs de 1.6% sur les périmètres des ex-SIAEP de Seiches sur le Loir, de Juigné sur Loire – St Jean des Mauvrets, de Loire Béconnais et des communes de Chalonnes et de Cornillé les Caves,
- Diminuant les tarifs de 1.6% sur les périmètres des ex-SIAEP de Durtal (périmètre SEA), de Sarthe-Angevaine et de la commune déléguée de la CORNUAILLE.

Les détails de l'ensemble des tarifs applicables par secteurs au 01/01/2018 et au 01/01/2019 sont détaillés en annexe 1.

La moyenne des tarifs applicables sur le SEA toutes parts confondues est de **2.39 € TTC/m³ en 2019** et de **2.38 € TTC/m³ en 2018**, pour une facture type de 120 m³.

2.2 Prix du service et principes de facturation

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement payable d'avance semestriellement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable payable semestriellement à terme échu ;

En fonction des équipements disponibles (télérelève, ...) et des contrats d'exploitation en cours :

- Le premier terme est basé sur une estimation de la consommation au regard du volume consommé au cours de l'exercice antérieur, le second est basé sur la consommation constatée entre deux relèves annuelles, dont est déduite la consommation estimée du terme précédent ;

Ou

- Le premier et le second terme sont basés sur la consommation constatée entre chaque relève semestrielle.

Redevances additionnelles fixées par l'agence de l'eau et applicables (note d'information en annexe) :

- Pour l'ensemble des services composant maintenant le Syndicat d'Eau de l'Anjou, la redevance de pollution domestique est fixée à 0,300 €/m³.
- Les redevances de chaque service pour le prélèvement sur la ressource en eau (€/m³) sont indiqués dans le tableau suivant :

SERVICES	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
SIAEP DU SEGREEN	0,0435	0,0475	0.040
SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP MIRE-MORANNE)	0,060	0,055	0.055
SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP CHATEAUNEUF JUVARDEIL)	0,040	0,050	0.050
SIAEP REGION DE DURTAL	0,055	0,055	0.048
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	0,124	0,0914	0.05
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	0,035	0,040	0.034
SYNDICAT DU LAYON	0,045	0,042	0.035
SIAEP LOIRE BECONNAIS*	0	0	0
Communes de CHALONNES	0,0330	0,0330	0,0330
SIAEP DE LOIR ET SARTHE*	0	0	0
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	0	0	0
COMMUNE DE CORNUAILLE*	0	0	0

**Pour ces communes, la redevance prélèvement est incluses dans le tarif de l'exploitant.*

A noter que seuls figurent les montants faisant l'objet d'une ligne de facturation sur la facture des usagers.² Les montants de cette redevance, telle que prévue dans le Xème programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sont les suivants :

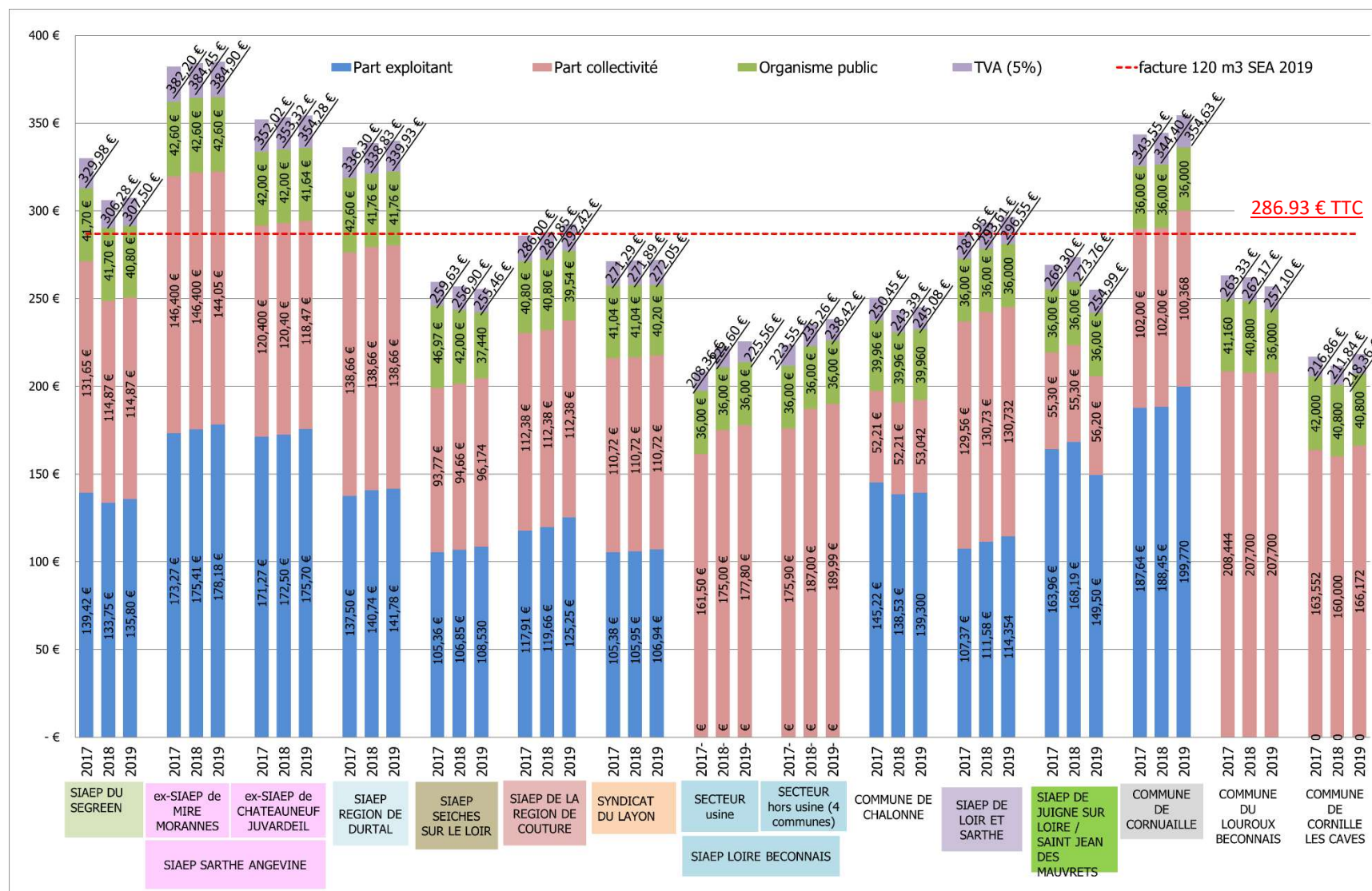
Prélèvement	Hors Zone de Répartition des Eaux (ZRE)	En Zone de Répartition des Eaux (ZRE)
2016	0.034 €/m³ prélevé	0.0432 €/m ³ prélevé
2017	0.0335 €/m³ prélevé	0.0426 €/m ³ prélevé
2018	0.033 €/m³ prélevé	0.042 €/m ³ prélevé

- L'ensemble des services est de plus soumis à une TVA de 5.5%, applicable sur un montant total, incluant les redevances de l'Agence de l'eau.

² La répercussion du montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource est **obligatoire dans son principe** mais **pas dans ses modalités**, qui ne sont définies par aucun texte.

2.3 Evolution de la facture d'eau pour l'utilisateur domestique

Evolution des composantes du tarif de la facture type 120 m3 :



2.4 Recettes d'exploitation

Synthèse des recettes de la collectivité :

	Recettes collectivité 2018
SERVICES	
SIAEP DU SEGREEN	2 281 008 €
SIAEP SARTHE ANGEVINE MIRE MORANNES	397 148 €
SIAEP SARTHE ANGEVINE CHATEAUNEUF	182 276 €
<i>SIAEP REGION DE DURTAL</i>	634 257 €
dont SEA	395 529 €
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	405 906 €
<i>SIAEP DE LA REGION DE COUTURES</i>	1 715 687 €
dont SEA	954 585 €
SYNDICAT DU LAYON	507 906 €
SIAEP LOIRE BECONNAIS (secteur usine)	1 217 291 €
SIAEP LOIRE BECONNAIS (hors secteur usine)	402 809 €
CHALONNES	106 758 €
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	454 168 €
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	144 674 €
COMMUNE LA CORNUAILLE	39 060 €
COMMUNE LE LOUROUX BECONNAIS	284 980 €
COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES (SIAEP BEAUFORT)	285 186 €
TOTALITE des syndicats présents sur le SEA	9 048 737 €
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2018)	8 059 284 €
dont régie	2 190 266 €

Pour l'exercice 2018, les recettes de la collectivité liées à la vente d'eau (abonnements + consommations), sur le périmètre du syndicat ont été de 8 059 284 €. A noter que des recettes supplémentaires ont été reçues provisoirement pour le compte de collectivités non adhérentes au SEA, sur des contrats d'exploitation partagés, dans la continuité de la dissolution des précédents syndicats.

Synthèse des recettes des exploitants :

SERVICES	DELEGATAIRE	CA 2017 (en K€)	CA 2018 (en K€)	dont part collectivités 2018*	% évolution CA
SIAEP DU SEGREEN	SAUR	6016,9	5689,0	2909,0	-5,8%
SIAEP SARTHE ANGEVINE	SAUR	1636,7	1564,5	717,0	-4,6%
SIAEP REGION DE DURTAL	VEOLIA	1445,4	1578,0	812,0	8,4%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	SUEZ	895,6	901,1	405,9	0,6 %
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	VEOLIA	4132,4	4040,0	2038,0	-2,3%
SYNDICAT DU LAYON	SAUR	1198,9	1261,8	674,0	5,0%
COMMUNE DE CHALONNES	SAUR	607,0	653,3	226,0	7,1%
SIAEP LOIRE BECONNAIS (Régie)	REGIE	2 258,9	2 518,0	2 518,0	10,3%
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	SAUR	1237,6	1311,4	749,0	5,6%
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	VEOLIA	710,6	756,9	232,3	6,1%
COMMUNE LA CORNUAILLE	SAUR	138,2	123,4	51,0	-12,0%
SOUS-TOTAL SAUR		10835,3	10603,4	5326,0	-2,2%
SOUS-TOTAL VEOLIA		6288,3	6374,9	3082,3	1,4%
SOUS-TOTAL SUEZ		895,6	863,4	368,1	-3,7%
TOTAL SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		20 277,3	20 359,7	11 294,4	0,4%

*La "part collectivités" comprend ici le reversement de la part syndicale, mais aussi les redevances des organismes publics.

Le montant de recettes totales est de 20 397 400 € HT sur l'exercice 2018 sur le périmètre du syndicat, soit une augmentation d'environ 1,5%, par rapport à l'exercice précédent.

En rouge, les données ayant fait l'objet d'une estimation, en raison de données en cours de retraitement par l'exploitant.

III. Indicateurs de Performance

3.1 Qualité de l'eau mise en distribution (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

	Contrôles réglementaires	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
SIA EP DU SEGREEN	Conformité bactériologique	110	0	100%	
	Conformité physico-chimique	200	33	83,5%	27 - Metolachlor ESA 2 - Metolachlor OXA 2 - Nitrates 2 - Alachlor ESA 5 - Chlorure de vinyle
SIA EP SARTHE ANGEVINE	Conformité bactériologique	37	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	60	14	76,7%	14 - Metolachlor ESA 2 - Metolachlor OXA 2 - Pesticides 1 - Métobromuron
SIA EP REGION DE DURTAL	Conformité bactériologique	26	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	20	3	85,0%	2 - Metolachlor ESA 1 - Chlorure de vinyle
SIA EP SEICHES SUR LE LOIR	Conformité bactériologique	8	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	4	1	75,0%	1 - Metolachlor ESA
SIA EP DE LA REGION DE COUTURES	Conformité bactériologique	126	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	63	5	92,1%	5 - Chlorure de vinyle
SYNDICAT DU LAYON	Conformité bactériologique	40	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	44	8	81,8%	7 - Metolachlor ESA 1 - Nickel
SIA EP LOIRE BECONNAIS	Conformité bactériologique	60	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	68	18	73,5%	18 - Metolachlor ESA 4 - Metolachlor OXA
COMMUNE DE CHALONNES	Conformité bactériologique	27	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	35	3	91,4%	3 - Metolachlor ESA
SIA EP DE LOIR ET SARTHE	Conformité bactériologique	26	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	35	3	91,4%	3 - Chlorure de vinyle
SIA EP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	Conformité bactériologique	36	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	9	0	100,0%	
COMMUNE LA CORNUAILLE	Conformité bactériologique	8	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	8	1	87,5%	1 - Plomb (réseau privé)
COMMUNE LE LOURROUX BECONNAIS	Conformité bactériologique	14	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	21	0	100,0%	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	Conformité bactériologique	518	0	100,0%	
	Conformité physico-chimique	567	89	84,3%	

Le taux de conformité bactériologique est de 100 % pour l'ensemble des services du périmètre du SEA.

Le taux de conformité physico-chimique est quant à lui de 84.3 % pour les contrôles réglementaires. Les paramètres non conformes sont principalement les produits de dégradations des pesticides (Métolachlor ESA et OSA, Alachlor ESA), avec 78 analyses non conformes et le chlorure de vinyle monomère (14 non-conformités).

Selon l'Agence Régionale de Santé : « Depuis 2016, le contrôle sanitaire a été étendu avec à la clef la recherche de nouvelles molécules et notamment les **produits de dégradation de pesticides**. Ce contrôle révèle un taux de dépassement de la norme (0,1 microgramme par litres) [...] Ces situations n'ont pas justifié de restrictions d'usage de l'eau. Les principaux produits en cause sont les produits de dégradation de 2 herbicides (alachlore et métolachlore). L'alachlore est interdit depuis 2003 ; le métolachlore est interdit depuis 2008 et remplacé par une molécule alternative, le S métolachlore. »

Ces 3 métabolites ont été évaluées comme « pertinentes » par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), les limites de qualité en vigueur (0,1 µg/L et 0,5 µg/L) actuellement pour les pesticides devraient continuer de s'appliquer et être intégrées par décret.

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/qualite-de-l-eau-potable-pays-de-la-loire>

Le **Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)** constitue la principale matière première du PVC. Des dépassements de cette limite de qualité peuvent être observés en raison d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980. En 2018, comme les années précédentes, le Agence Régionale de Sante (ARS), en collaboration avec les exploitants et le SEA, applique une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations présentant un risque (PVC posée avant 1980 et longs temps de séjour de l'eau dans la canalisation). Le syndicat appui l'ARS et mène une politique de purges préventives des canalisations à risque, et prend en compte cette problématique lors de l'élaboration des programmes de réhabilitation de ses réseaux.

On peut aussi noter que :

- les 2 non-conformités en nitrates ne correspondent pas à des valeurs sur l'eau mise en distribution, puisqu'il existe un mélange d'eau en aval du point de mesure, dans la bache de Candé Meslier avec un achat d'eau en provenance d'Atlantic'eau, qui permet de respecter les limites de qualité.
- une non-conformité sur le paramètre plomb a permis de détecter un branchement privé en plomb présentant des relargages.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P 103.2) :

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Plan de réseaux	15 points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
Inventaire des réseaux	30 points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
TOTAL	120

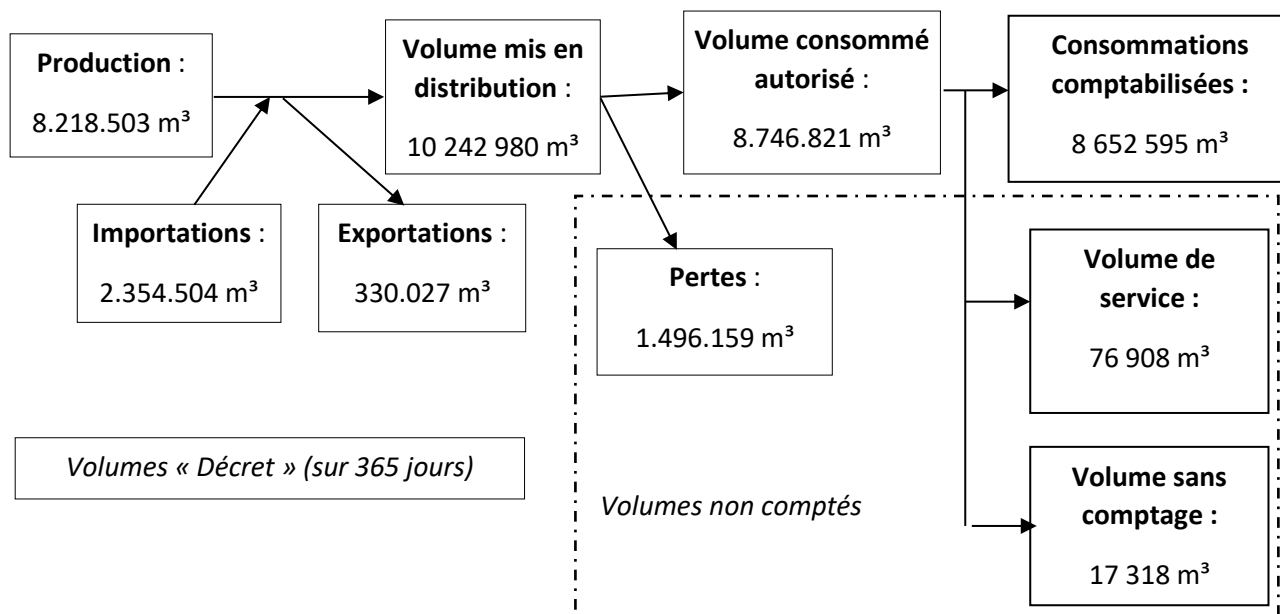
SERVICES	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP 2018
SIAEP DU SEGREEN	119
SIAEP SARTHE ANGEVINE	107
SIAEP REGION DE DURTAL	100
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	98
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	118
SYNDICAT DU LAYON	109
COMMUNE DE CHALONNES	109
SIAEP LOIRE BECONNAIS	114
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	110
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	115
COMMUNE LA CORNUAILLE	105
COMMUNE LE LOURROUX BECONNAIS	10
TOTAL SEA	110

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du SEA pour l'année 2018 est de 97.

Les plans globaux n'ayant pas pu être mis à jour en 2018, sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais, l'indice a été considéré comme égal à 10, malgré la relativement bonne connaissance du patrimoine (diamètre, matériaux, âges, ...). Un travail de consolidation devra être mené à l'échelle du SEA pour améliorer la connaissance patrimoniale et l'exploitation des données existantes. Un schéma directeur sera lancé en 2019, qui influera cette thématique.

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3) :



(*) Les volumes comptabilisés comprennent l'intégralité des volumes du SIAEP de Couture et de Durtal, y compris les communes hors périmètre du SEA, mais ne comprennent pas les communes d'Aubigné sur Layon et de Cornillé les Caves.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement réseau} = \frac{(\text{conso. comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation conso. sans comptage} + \text{volume de service})}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

RENDEMENT DU RESEAU :	2016	2017	2018	Objectif contractuel
SIAEP DU SEGREEN	85,9%	83,4%	84,1%	Par secteur, Moyenne 87%
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Miré Morannes)	84,6%	85,7%	85,4%	86%
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Châteauneuf- Juvardail)	90,2%	86,9%	85,9%	92 %
SIAEP REGION DE DURTAL	88,8%	90,2%	90,3%	88 %
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	82,0%	77,5%	80,3%	85 %
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	90,5%	91,9%	90,5%	85 %
SYNDICAT DU LAYON	83,6%	85,9%	86,8%	85 %
CHALONNES	85,90%	83,80%	87,9%	88 %
LA CORNUAILLE	89,4%	93,5%	94,5%	90 %
SIAEP LOIRE BECONNAIS	87,5%	89,4%	87,9%	/
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	92,7%	87,3%	92,3%	85 %
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	86,4%	88,9%	90,0%	90 %
LE LOUROUX BECONNAIS	81,5%	89,4%	71,9%	/
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	85.3 %	86.2 %	86.2 %	

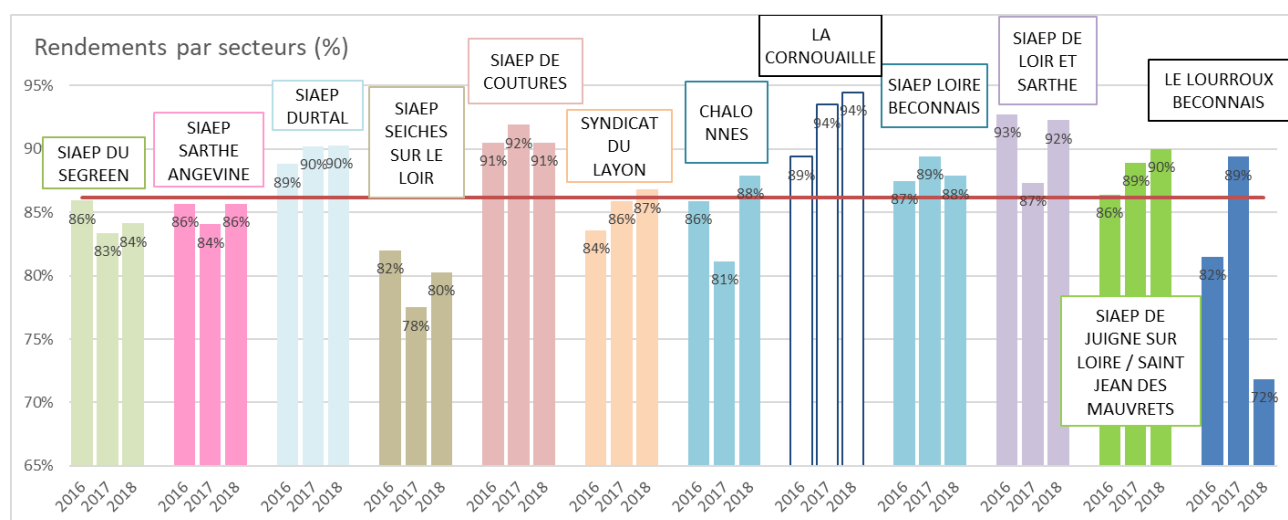
On observe une relative stabilité des rendements en 2018, par rapport à 2017. Sur la totalité du syndicat, le rendement global s'établit à 86.2 %, pour l'exercice 2018.

La majorité des rendements par secteurs sont supérieurs au rendement minimum contractuel, mis à part sur le secteur des ex-SIAEP du Segréen, de Sarthe Angevine (Châteauneuf et Juvardeil) et de Seiches sur le Loir, qui feront l'objet d'une attention particulière par le SEA et les exploitants concernés.

On peut noter une baisse importante des rendements sur le Louroux-Béconnais, qu'il convient de relativiser puisque les données de 2018 sont soumises à une marge d'erreur importante, sur cette commune (géré directement par les services communaux en 2018)

Sur le périmètre du SIAEP de LOIR ET SARTHE le rendement a pu être augmenté grâce à une meilleure sectorisation de TIERCE pour suivre les débits de nuit, qui sera à affiner avec les débitmètres supplémentaires prévus, et via l'installation d'un nouveau débitmètre sur le compteur général de l'usine de production de JARZE, qui présentait des sous-comptages importants.

Les secteurs des ex-SIAEP du Layon, de Juigné sur Loire, de Durtal ainsi que la commune de la CORNOUAILLE, possèdent des rendements en augmentation continue.



3.3.2 Indice linéaire de pertes en réseau (P 106.3) :

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$\text{ILP} = \frac{\text{Pertes}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})}$$

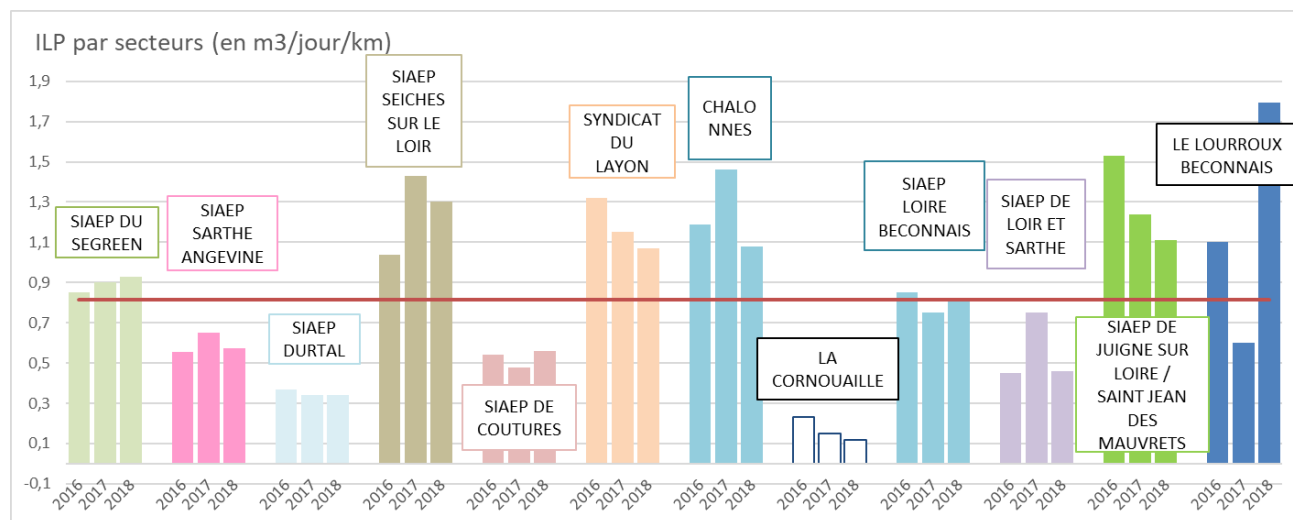
ILP en m3/jour/km	2016	2017	2018	ILC (m3/jour/km)
SIAEP DU SEGREEN	0,85	0,9	0,93	4,9
SIAEP SARTHE ANGEVINE	0,56	0,65	0,57	3,4
SIAEP REGION DE DURTAL	0,37	0,34	0,34	3,0
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	1,0	1,43	1,3	5,0
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	0,54	0,48	0,56	5,3
SYNDICAT DU LAYON	1,32	1,15	1,07	5,2
CHALONNES	1,19	1,46	1,08	7,8
LA CORNUAILLE	0,23	0,15	0,12	2,0
SIAEP LOIRE BECONNAIS	0,85	0,75	0,81	4,5
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	0,45	0,75	0,46	4,5
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	1,53	1,24	1,11	9,9
LE LOUROUX BECONNAIS	1,1	0,6	1,79	4,7
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	0,84	0,80	0,80	4,6

Dans le précédent tableau est aussi indiqué l'indice linéaire de consommation (ILC) qui permet de caractériser la « densité » du service. : $ILC = \text{Volumes consommés} / (365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})$

Ainsi, tous les réseaux du SEA peuvent être considérés comme rural, avec un $ILC < 10 \text{ m}^3/\text{jour}/\text{km}$.

Il est généralement admis qu'un Indice Linéaire de Pertes (ILP) est bon, lorsqu'il est inférieur à 1.5 en milieu rural. Les ILP sont donc globalement bons sur le périmètre du SEA, avec un **ILP global de 0,8**, stable par rapport à 2017.

La comparaison des ILP et des rendements permettent de nuancer certaines différences. Par exemple, si le rendement du secteur de l'ex-SIAEP de Seiches sur le Loir est sensiblement inférieur à celui de l'ex-SIEAP de Juigné, cela s'explique en partie par la différence de densité du réseau ; ainsi les ILP de ces 2 secteurs sont relativement proches.



3.3.3. Renouvellement du réseau (P107.2)

	Nature	2016	2017	2018	moyenne sur 5 ans 2014/2018
SIAEP DU SEGREEN	Linéaire du réseau hors branchements (km)	1 370,3	1 413,4	1 415,9	1 386,98
	Renouvellement en (km)	17,3	24,2	10,9	13,37
	Renouvellement (%)	1,26%	1,71%	0,77%	1,05%
SIAEP SARTHE ANGEVINE	Linéaire du réseau hors branchements (km)	408,8	408,4	407,9	408,4
	Renouvellement en (km)	0,445	2,908	1,176	0,9
	Renouvellement (%)	0,11%	0,71%	0,29%	0,22%
SIAEP REGION DE DURTAL	Linéaire du réseau hors branchements (km)	476,5	476,2	477,2	475,60
	Renouvellement en (km)	3,05	0,575	7,148	0,725
	Renouvellement (%)	0,64%	0,12%	1,50%	0,45%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	Linéaire du réseau hors branchements (km)	333,0	333,0	334,5	333,00
	Renouvellement en (km)	0,220	0,196	0	
	Renouvellement (%)	0,07%	0,06%	0,00%	
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	847,3	848,7	850,4	845,71
	Renouvellement en (km)	10,425	14,573	9,34	7,05
	Renouvellement (%)	1,23%	1,72%	1,10%	0,83%
SYNDICAT DU LAYON	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	282,1	281,5	281,3	281,87
	Renouvellement en (km)	0,141	1,632	1,20959	1,20
	Renouvellement (%)	0,05%	0,58%	0,43%	0,43%
SIAEP LOIRE BECONNAIS	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	612,0	665,0	665,0	688,46
	Renouvellement en (km)	3,769	3,101	4,05	3,81
	Renouvellement (%)	0,62%	0,47%	0,61%	0,55%
COMMUNE DE CHALONNES	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	108,0	108,0	108,3	
	Renouvellement en (km)	0	0	0,99	
	Renouvellement (%)	0,0%	0,0%	0,9%	
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	230,5	231,7	233,8	231
	Renouvellement en (km)	2,903	1,644	2	2,03
	Renouvellement (%)	1,26%	0,71%	0,86%	0,72%
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	84,7	84,8	84,8	84,54
	Renouvellement en (km)	0,844	0,68	0,86	0,82
	Renouvellement (%)	1,00%	0,80%	1,01%	0,97%
COMMUNE LA CORNUAILLE	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	59,1	59,1	59,1	59,1
	Renouvellement en (km)	0	0,69	0,00	0,11
	Renouvellement (%)	0%	1,16%	0%	0,2%
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	Linéaire du réseau hors branchements et hors adduction (km)	4 912,2	5 009,8	5 018,3	5 018,33
	Renouvellement en (km)	39,1	50,2	37,7	34,13
	Renouvellement (%)	0,80%	1,00%	0,75%	0,69%

Il convient de noter la disparité entre les ex syndicats proche de 1% de renouvellement par an (moyenne sur les 5 dernières années) comme sur les ex SIAEP du SEGREEN, de JUIGNE, LOIR ET SARTHE, de COUTURES et des ex syndicat dont cette moyenne est inférieure à 0,5%.

A l'exception du SEGREEN et de la régie LOIRE BECONNAIS ces chiffres sont issus des délégataires, ils devront être confirmés ultérieurement.

3.4 Autres indicateurs suivant décret 2007-675 et arrêté du 2 mai 2007

3.4.1 Autres indicateurs de performances du service :

		linéaire	abonnés	P155.1 Taux de réclamation (u/1000 abonnés)		P 151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)		P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour 100 nouveaux abonnés	
SERVICES	DELEGATAIRE			2017	2018	2017	2018	2017	2018
SIAEP DU SEGREEN	SAUR	1415,90	18416	6,71	0,54	6,71	10,53	93,1	94,2
SIAEP SARTHE ANGEVINE	SAUR	407,90	4935	0,94	0,82	10,81	14,26	91,6	93,1
MIRE MORANNES		343,21	3195		0,63	9,23	17,84	90,3	92,6
CHATEAUNEUF et JUVARDEIL		65,27	1740		1,18	13,72	7,69	94,0	94,0
SIAEP REGION DE DURTAL	VEOLIA	477,00	3254	0,77	0,19	2,88	7,47	100,0	100,0
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	SUEZ	334,50	4070	0,00	0,49	0,50	3,93	95,0	95,4
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	VEOLIA	850,40	8777	1,02	0,06	3,38	2,92	100,0	100,0
SYNDICAT DU LAYON	SAUR	281,30	5134	0,59	0,39	5,88	6,04	97,2	98,3
COMMUNE DE CHALONNES	SAUR	108,30	3067	1,32	0,98	6,94	3,91	95,3	97,1
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	SAUR	233,80	3925	1,03	0,00	8,41	11,21	97,4	98,4
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	VEOLIA	84,90	3000	0,00	0,33	3,77	2,00	100,0	100,0
COMMUNE LA CORNUAILLE	SAUR	59,10	410	0,00	0,00	9,46	0,00	93,6	90,3
TOTAL SEA		5018,1	54988	2,74	0,42	5,78	7,70	95,80	96,58

Ces indicateurs n'ont pu être calculés sur les services en régie (ex-SIAEP Loire Béconnais et commune de Louroux-Béconnais), en raison de l'insuffisance des données bancarisées.

3.4.1 Déploiement de la télé ou radio relève sur le SEA :

Déploiement de la télé ou radio relève sur le SEA						
	Nb total compteurs	Nb compteurs équipés	soit % du parc	Année de mise en place	Génération	Services proposés
SIAEP DU SEGREEN	19 064				Pas de déploiement de la télé/radio relève	
SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex MIRE-MORANNES)	3 486	2 271	65%	2011/en cours	2259 G1 - télé/radio relève 12 G2 - radiorelève	-Alerte fuite SMS
SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex CHATEAUNEUF-JUVARDEIL)	1 841	1 803	98%	2013/2014	1798 G1 - télé/radio relève 5 G2 - radiorelève	-Alerte fuite SMS
SIAEP REGION DE DURTAL	5 606	5 519	98%		1770 G1 - télérelève 1852 G2 - télérelève 7 G3 - télérelève	- Alerte fuite, - visualisation des consommations (espace client) - Technologie Birdz (Homerider)
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	4 312	4 048	94%		télérelève - 40% non fonctionnel et non renouvelé	- Alerte fuite, - visualisation des consommations (espace client)
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	16 681				Pas de déploiement de la télé/radio relève	
SYNDICAT DU LAYON	5 380	4 708	88%	2016/2017	G2 - télérelève	-Alerte fuite SMS
SIAEP LOIRE BECONNAIS (hors commune de Chalonnes)	8 651	4 611	53%	2008	radio-relève	- radio-relève déployée
Communes de chalonnes	3 134	0	0			Radio relève à déployer (SENSUS sur une campagne)
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	4 287	4 045	94%	2009/2011	G1 - télérelève (en partie non fonctionnel)	-Alerte fuite SMS
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	3 015				Pas de déploiement de la télé/radio relève	
COMMUNE LA CORNUAILLE	442	434	98%	2010/2011	G1 - télérelève (en partie non fonctionnel)	-Alerte fuite SMS
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	75 899	27 439	36%			

Des dispositifs de télé ou radio relève ont été installés sur environ 40% du parc de compteurs du SEA, avec une grande disparité de technologie entre contrat, liée à la différence d'exploitant et l'année de pose. Il est important de constater que les compteurs de 1^{ère} génération (G1) posés entre les années 2009 et 2013 sont confrontés à de nombreuses pannes, notamment lié à un dysfonctionnement des têtes émettrices. Ainsi sur les ex-SIAEP de Seiches sur le Loir (SUEZ) et Loir et Sarthe (SAUR), de nombreux émetteurs sont hors service ou dysfonctionnent.

3.4.3 Synthèse des indicateurs de performances du Syndicat d'Eau de l'Anjou

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeurs de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
[D.101.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau public d'eau potable	141 330		
[D.102.0]	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/2019 (*)	2,39 €/m3	Volumes facturés	8 481 552 m3
[D.102.0]	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/2018 (*)	2,38 €/m3	Volumes facturés	8 481 552 m3
[D.151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 à 2 jours selon les ex-syndicats		
Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeurs de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100%		
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	84%		
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	110	Linéaire de réseau d'eau potable	5 018,325 km
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	85,9%		
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptabilisés	0,87 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	5 018,325 km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	0,82 m3/km/j	Linéaire de réseaux de desserte	5 018,325 km
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource (*)	80,00%	Volumes prélevés dans le milieu naturel	
[P110.3]	Indice linéaire de consommation	4,63 m3/km/j	Linéaire de réseaux de desserte	5 018,325 km
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (**)	7,7	Nombre d'abonnées desservis	66 622
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (**)	96,60%	Nombre d'abonnées desservis	66 622
[P154.0]	Taux d'impayés sur la factures d'eau de l'année précédente (*)	1,34%	Chiffres d'affaires TTC	17,7 Millions €
[P155.1]	Taux de réclamations pour 1 000 abonnés (**)	0,4	Nombre d'abonnées desservis	66 622
Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeurs de l'indicateur	Données élémentaires	Valeur des données
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*)	0,66%	Linéaire de réseau d'eau potable au 31/12/2018	5 018,325 km
			Longueur cumulée de canalisations du réseau de desserte renouvelé au	159,744 km
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité du service de l'eau potable (*)	2 748 €	Montant en Euros des abandons de créances	2 748 €
			Volumes facturés	8 481 552 m3

Modalités de calculs :

(*) Valeur moyenne pondérée par rapport à la clé de consolidation sur l'ensemble du SEA

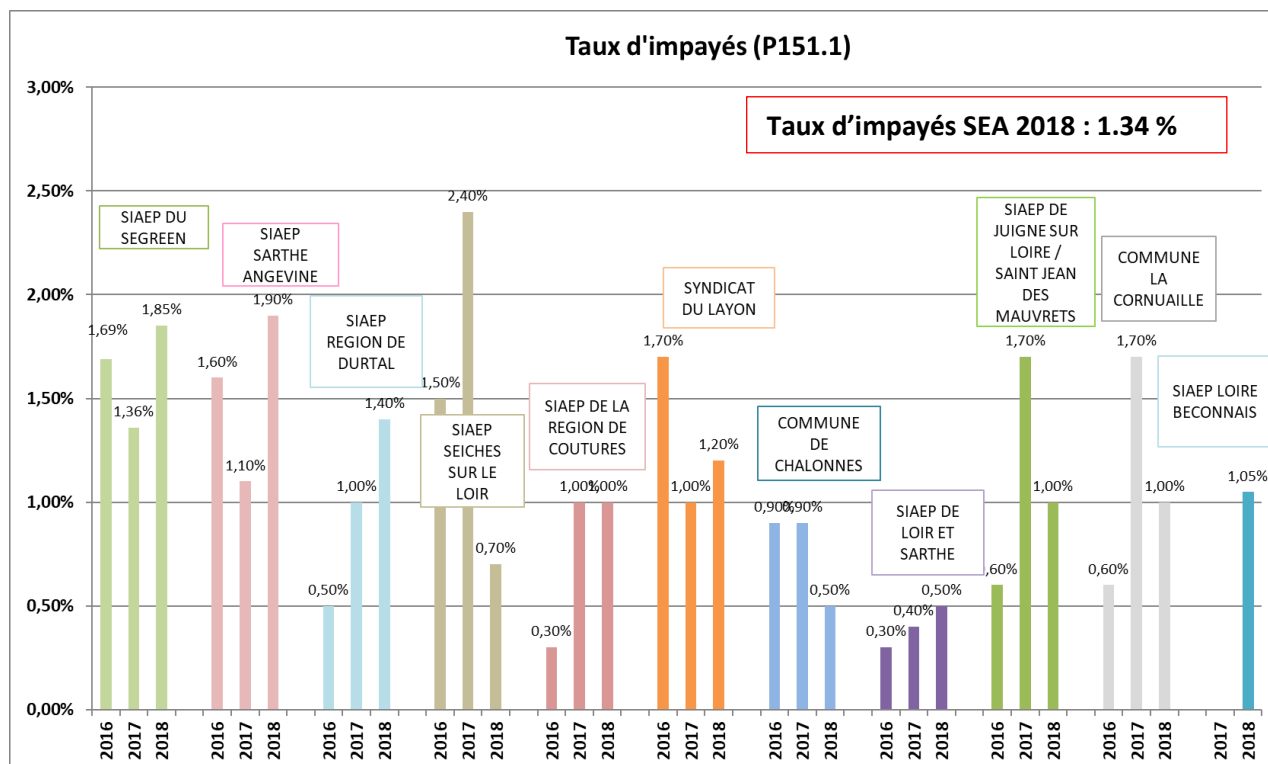
(**) Valeur moyenne pondérée par rapport à la clé de consolidation, hors secteurs en régie.

A noter que certains indicateurs n'ont pas pu être calculés sur l'ensemble du syndicat et notamment sur les secteurs exploités en régie, en raison d'une bancarisation insuffisante des données.

IV. . Données budgétaires :

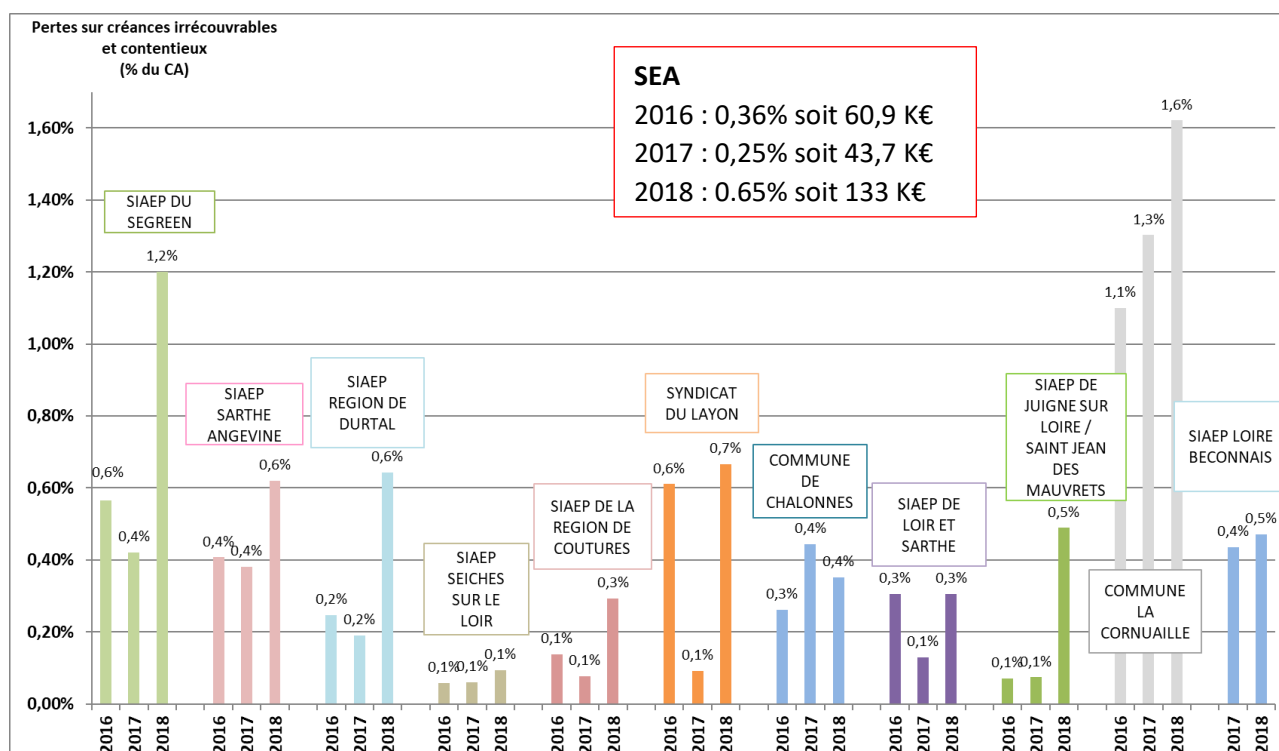
4.1 Indicateurs liés aux impayés et irrécouvrables :

4.1.1 Taux d'impayés (P151.1)

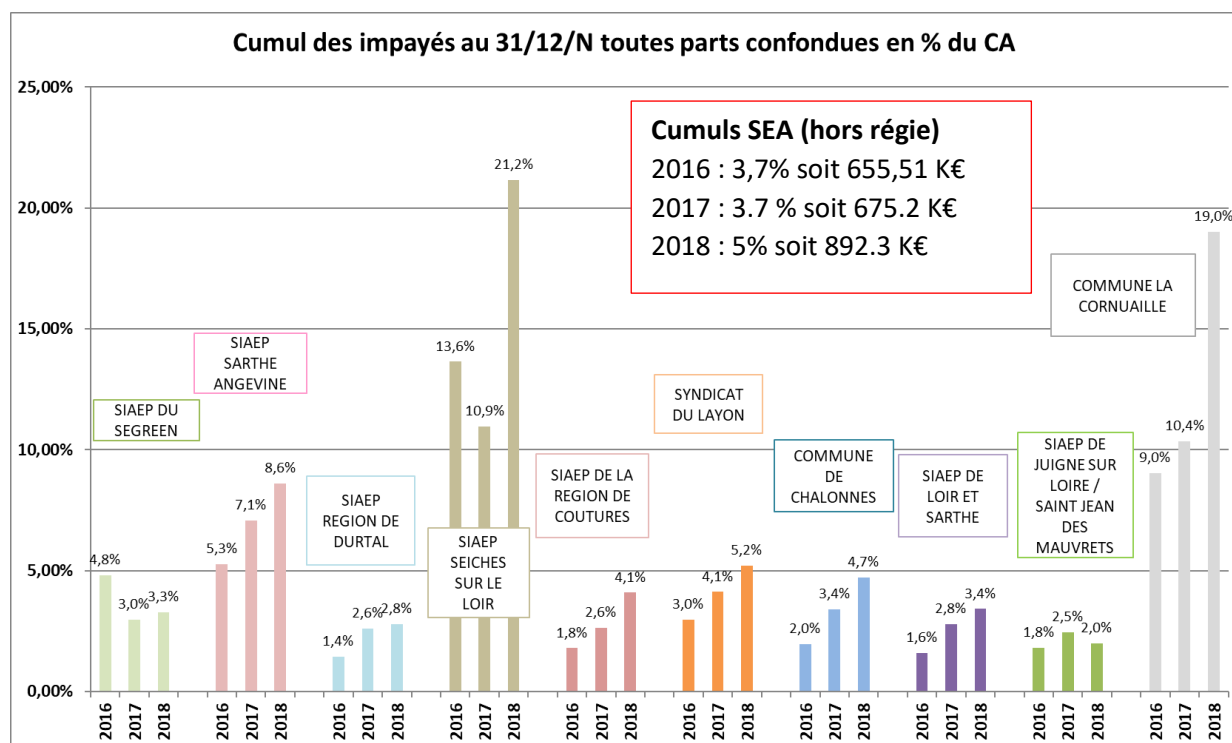


Sur l'ex SIEAP LOIRE BECONNAIS, le montant présenté correspond aux montants émis en 2017 et restants à recouvrer le 31/12/2018, divisé par le montant total des factures émises en 2017 (2.2 Millions d'euros)

4.1.2 Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux



4.1.3 Cumuls des impayés toutes parts Confondues



Ces cumuls des impayés sont donnés à titre indicatifs, les comparaisons entre les secteurs ne sont pas pertinentes en raison de mode de calcul différent. En effet, sur certains secteurs sont pris en compte la totalité des impayés de l'exercice au 31/12 de l'année N, alors que sur d'autres sont comptabilisées uniquement les factures impayées à partir d'un délai (6 mois par exemple).

Sur le budget régie, le cumul des impayés au 31/12/2018 est de 992 961 €, (dont 91% lié à l'exercice 2018) soit 39% du CA. Ce cumul important s'explique par une facturation importante en fin d'exercice, qui est habituellement recouvré en début de l'exercice suivant.

Si le taux d'impayés reste stable à l'échelle du SEA entre 2017 et 2018 (1.38% d'impayés), les indicateurs montrent une augmentation du montant des impayés cumulés, sur la plupart des secteurs du SEA. Cela se traduit dans le montant des créances irrécouvrables et des contentieux, en augmentation.

4.2 Financement des investissements du service :

Travaux engagés et réalisés

TRAVAUX AEP	INSCRIPTIONS BP 2018	REALISATION 2018	SOMME DES REALISATIONS 2017
BUDGET PRINCIPAL	12 130 500 €	8 014 680.66 €	
BUDGET REGIE	2 322 249 €	1 100 495.70 €	
TOTAL	14 452 749 €	9 115 176.36	10 655 473.14 €

Travaux réceptionnés en 2018 :

Les travaux suivants ont été financés en partie sur les budgets 2017 et 2018.

Secteur NORD OUEST :

Réseaux :

- ✓ Bouillé-Menard (Route de Chatelais – RD 81) : 491 604 .83 € H.T.
- ✓ Bouillé-Menard (La Radoie – CVM) : 106 670 .37 € H.T.
- ✓ La Prévière/Pouancé (Chemin du Four à Carreau/Chemin du Fourneau) : 233 613 .56 € H.T.
- ✓ Pouancé (ZA de la Pidaie) : 9 213.67 € H.T.
- ✓ Marans (Route de Vern d'Anjou) : 146 060.74 € H.T.
- ✓ Marans (Rue des Tilleuls) : 8 309.79 € H.T.
- ✓ Segré (Rue Lazard Carnot) : 59 120 .02 € H.T.
- ✓ Segré (Rue Jules Ferry) : 46 768.73 € H.T.
- ✓ La Chapelle-sur-Oudon (L'Anthaisaie) : 15 244.14 € H.T.
- ✓ La Ferrière de Flée (Rue du Général De Gaulle – RD 923) : 81 147.71 € H.T.
- ✓ Noyant-la-Gravoyère (Rue Georges Bachelot) : 158 119.56 € H.T.
- ✓ Noyant-la-Gravoyère (Rue Vieille Rue) : 21 366.46 € H.T.
- ✓ Chazé-sur-Argos (La Petite Houssinaye) : 4 877.73 € H.T.
- ✓ Le Lion d'Angers (Bd Halligon – Quartier Schuman) : 248 784 .94 € H.T.
- ✓ Aviré (Lotissement de la promenade tranche 1 – 9 lot) : 24 000 € H.T.
- ✓ Champteussé sur Baconne (Rue du Pilon) : 58 000 € H.T.
- ✓ Champigné (entre bois Fleuri et réservoir de la Butte) : 269 000 € H.T.
- ✓ La Jaille Yvon (la Vallée) : 11 000 € H.T.
- ✓ Thorigné d'Anjou (Le Grand Bray) : 23 000 € H.T.

Ouvrages :

- ✓ **Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable sur Chazé Henry /protection de la tête de puits/ renforcement des pompes de BOIS 2 (projet global à 4 Millions €HT – subvention : 1,6 M€)**
- ✓ **Construction d'une nouvelle surpression et d'une bâche associée avec réhabilitation de la bâche de 1 000 m3 existante + mise en place d'aménagements pour protection de l'environnement et continuité du service (850 K€HT)**
- ✓ **Programme de réhabilitation des réservoirs de LOIRE, BEL AIR DE COMBREE, BOUILLE MENARD, DECANTEUR CIRCULAIRE DE CHAUVON (env. 370 K€HT)**

Bilan des travaux 2018 (ex SEGREEN/ex BIERNE) :

- Réseaux : **2,015 M€ HT** (hors branchements et petites extensions)
- Ouvrages : **2 M€ HT**

SECTEUR NORD EST :

Renouvellements/extensions de réseau :

- ✓ *Marché LUC DURAND ex DURTAL (LES RAIRES/DURTAL/LEZIGNE/FOUGERE sur CC BAUGEOIS VALLEE) : 272 K€HT env*
- ✓ *Marché CISE TP (DURTAL/LES RAIRES) : 440 K€HT env*
- ✓ *Devis SAUR (ex SARTHE ANGEVINE) : env. 60 K€HT*
- ✓ *Marchés PIGEON TP (IERCE/ETRICHE) + divers travaux SAUR : en. 600 K€HT*
- ✓ *Marché accord cadre SEA : travaux inscrits au BP 2019*
- ✓ *Sectorisation avec pose de débitmètres avec la CC Beaugois Vallée : 110 K€HT*
- ✓ *Etude pour réhabilitation d'ouvrages (SAFEGE) : 20 k€HT env*
- ✓ *Etude pour la reconstruction de l'usine AEP de SEICHES SUR LE LOIR (ARTELIA/COMPERE) : env 70 €HT*
- ✓ *Travaux de clôtures d'ouvrages : 30 K€HT*

Bilan des travaux 2018 : env. 1 742 000 € HT de travaux effectués

Secteur SUD EST :

- ✓ *Renouvellement à Martigné-Briand : 495 000 € HT*
- ✓ *Blaison-Gohier (l'Aireau – Renforcement) : 100 000 € HT*
- ✓ *Thouarcé (la Sansonnière – CVM) : 110 000 € HT*
- ✓ *Vauchrétien (Les Grands Prés – CVM) : 32 000 € HT*
- ✓ *St Rémy la Varenne (pont sur la Loire – renouvellement) : 100 000 € HT*
- ✓ *Brissac-Quincé (rue du 19 mars 1962 – renouvellement) : 35 000 € HT*
- ✓ *Faveraye-Machelles (l'Arcison – réparation) : 16 000 € HT*
- ✓ *Vauchrétien (aménagement de bourg - renouvellement) : 22 000 € HT*
- ✓ *Saulgé l'Hôpital (ZA Brégeon) : 56 000 € HT*
- ✓ *Vauchrétien (extension pour local) : 36 000 € HT*
- ✓ *St Jean des Mauvrets (aménagement rue St Almand - renouvellement) : 260 000 € HT*
- ✓ *Juigné sur Loire (centre commercial Chambretaud) : 12 000 € HT*

Bilan des travaux 2018 : 1 274 000 € HT de travaux effectués

SECTEUR SUD OUEST :

- ✓ *Saint-Martin du Fouilloux : sécurisation via le CE de St Georges par ALM,*
- ✓ *Le Louroux Béconnais : rue de la Cornuaille (MOE Pragma Ingénierie) et aménagement au pied du réservoir.*
- ✓ *Champtocé-sur-Loire : Restructuration réseau secteur du Clos Rouillé*
- ✓ *La Pouëze : Basculement des branchements paires sur la conduite 150 fonte de la rue de la Barre*
- ✓ *Bécon-les-Granits : Restructuration de la Cour du Tremblay*
- ✓ *Chalonnes-sur-Loire : Dévoiement du réseau de la rue du 11 Novembre, renouvellement Rue Déserte et rue Félix Faure (fin 2018)*

Bilan des travaux 2018 : 2 500 000 € HT de travaux effectués environ.

4.3 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

BUDGET	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET REGIE
Encours de la dette au 31/12/2017	6 283 881.99 €	2 145 372.79 €
Encours de la dette au 31/12/2018 *	5 756 139 €	1 969 302.58 €
Montant remboursé durant l'exercice en capital	650 398.34 €	176 069.31 €
Montant remboursé durant l'exercice en intérêts	174 033.66 €	44 787.03 €
Epargne brute annuelle en €	5 668 441 €	1 041 313.76
Durée d'extinction de la dette en années	1.0	1.9

** A noter que des encours de dette à hauteur de 939 938 € sur le budget principal et 165 018 € sur le budget régie ont été intégrés au 01/01/2019, correspondant à l'intégration d'une partie du SIAEP de Bierné et de la commune déléguée du Louroux Béconnais.*

2018 étant la première année du SEA, ces valeurs sont toujours en cours de stabilisation, notamment en lien avec les procédures de dissolution en cours et de partage des emprunts existants. Le budget Régie correspond à la reprise du budget de l'ancien SIAEP de Loire Béconnais, auquel ont été ajoutés tous les frais inhérents aux régies et prestations de services sur la commune de Cornillé les Caves.

On peut toutefois noter que le SEA n'est que peu endetté avec de bons ratios de désendettement.

4.4 Amortissements

BUDGET	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET REGIE
Dotation aux amortissements	3 078 826.37 €	747 288.23 €

De la même façon, ces valeurs de dotation d'amortissements en 2018 sont en cours de stabilisation, en raison des procédures de partage et de dissolution des précédentes structures et devraient évoluer significativement dans les prochaines années.

Annexes

I. Tarifs

○ SIAEP DU SEGREEN

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	39,17 €/an	39,17 €/an	39,17 €/an	0,00%
Part proportionnelle	1 à 6 000 m3	0,7707 €/m3	0,6308 €/m3	0,6308 €/m3	0,00%
Vente en gros		0,7707 €/m3		0,6308 €/m3	
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	31,30 €/an	31,39 €/an	31,87 €/an	1,53%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0,9010 €/m3	0,8530 €/m3	0,8661 €/m3	1,54%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,4945 €/m3	0,4959 €/m3	0,5035 €/m3	1,53%
Vente en gros		0,4945 €/m3			
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0475 €/m3	0,0475 €/m3	0,0400 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP de MIRE MORANNES)

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement				
	Branchement principal	50,40 €/an	50,40 €/an	49,59 €/an	-1,61%
	Branchement secondaire	51,63 €/an	52,43 €/an	9,16 €/an	-82,54%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,8000 €/m3	0,8000 €/m3	0,7872 €/m3	-1,60%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,6200 €/m3	0,6200 €/m3	0,6101 €/m3	-1,60%
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	52,43 €/an	52,43 €/an	53,26 €/an	1,58%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	1,0137 €/m3	1,0248 €/m3	1,0410 €/m3	1,58%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,7544 €/m3	0,7627 €/m3	0,7748 €/m3	1,58%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0550 €/m3	0,0550 €/m3	0,0550 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex CHAUTEAUNEUF-SUR-SARTHE JUVARDEIL)

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation 2019/ 2018
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	38,20 €/an	38,20 €/an	37,59 €/an	-1,60%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,6850 €/m3	0,6850 €/m3	0,6740 €/m3	-1,61%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,3900 €/m3	0,3900 €/m3	0,3838 €/m3	-1,59%
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	50,67 €/an	51,06 €/an	51,98 €/an	1,80%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	1,0500 €/m3	1,0120 €/m3	1,0310 €/m3	1,88%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	1,0500 €/m3	1,0200 €/m3	1,0310 €/m3	1,08%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0500 €/m3	0,0500 €/m3	0,0470 €/m3	-6,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ SIAEP REGION DE DURTAL

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	62,74 €/an	62,74 €/an	61,74 €/an	-1,59%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 40 m3	0,4620 €/m3	0,4620 €/m3	0,4546 €/m3	-1,60%
Part proportionnelle Tranche N°2	41 à 200 m3	0,7180 €/m3	0,7180 €/m3	0,7065 €/m3	-1,60%
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 200 m3	0,5130 €/m3	0,5130 €/m3	0,5048 €/m3	-1,60%
Vente d'eau en gros	SIAEP de SEICHES SUR LE LOIR	0,4400 €/m3	0,4400 €/m3	0,4330 €/m3	-1,59%
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	40,66 €/an	41,62 €/an	42,30 €/an	1,63%
Part proportionnelle		0,8070 €/m3	0,8260 €/m3	0,8290 €/m3	0,36%
Vente en gros	SIAEP de SEICHES SUR LE LOIR	0,7580 €/m3	0,7760 €/m3	0,7880 €/m3	1,55%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0550 €/m3	0,0480 €/m3	0,0480 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ SIAEP SEICHES SUR LE LOIR

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	29,09 €/an	29,38 €/an	29,84 €/an	1,57%
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 6 000 m3	0,5390 €/m3	0,5440 €/m3	0,5527 €/m3	1,60%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,2690 €/m3	0,2720 €/m3	0,2764 €/m3	1,62%
Part Déléataire					
Domestique					
Part Fixe	Abonnement	29,40 €/an	29,81 €/an	30,29 €/an	1,61%
Part proportionnelle		0,6330 €/m3	0,6420 €/m3	0,6520 €/m3	1,56%
Municipaux					
Part Fixe	Abonnement	29,4000 €/m3	29,8100 €/m3	30,29 €/an	1,61%
Part proportionnelle		0,6330 €/m3	0,6420 €/m3	0,6520 €/m3	1,56%
Industriels					
Part Fixe	Abonnement	1 088,90 €/an	1 104,20 €/an	1 122,00 €/an	1,61%
Part proportionnelle		0,4360 €/m3	0,4420 €/m3	0,4490 €/m3	1,58%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0914 €/m3	0,0500 €/m3	0,0120 €/m3	-76,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ SIAEP DE LA REGION DE COUTURES

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe DN	Abonnement	28,02 €/an	28,02 €/an	28,02 €/an	0,00%
Part proportionnelle	Tout clients	0,7030 €/m3	0,7030 €/m3	0,7030 €/m3	0,00%
Vente en gros		0,7030 €/m3	0,7030 €/m3	0,7030 €/m3	0,00%
Part Déléataire					
Part Fixe DN	Abonnement	39,72 €/an	40,32 €/an	42,20 €/an	4,66%
Part proportionnelle	Tout clients	0,6516 €/m3	0,6612 €/m3	0,6921 €/m3	4,67%
Vente en gros		0,4160 €/m3	0,4220 €/m3	0,4420 €/m3	4,74%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €/m3	0,0400 €/m3	0,0295 €/m3	-26,25%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,30%

○ COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES

Grille tarifaire	2018		2019	Variation
Part Collectivité				
Part Fixe	Abonnement	40,00 €/an	40,64 €/an	1,60%
Part proportionnelle		1,0296 €/m3	1,0461 €/m3	1,60%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource	0,0400 €/m3	0,0400 €/m3	
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ SYNDICAT DU LAYON

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation 2019/2018
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	45,20 €/an	45,20 €/an	45,20 €/an	0,00%
Part proportionnelle Tranche N°1	0-40 m3	0,3026 €/m3	0,3026 €/m3	0,3026 €/m3	0,00%
Part proportionnelle Tranche N°2	40 - 100m3	0,6989 €/m3	0,6989 €/m3	0,6989 €/m3	0,00%
Part proportionnelle Tranche N°3	100 à 500 m3	0,5743 €/m3	0,5743 €/m3	0,5743 €/m3	0,00%
Part proportionnelle Tranche N°4	au-delà de 500 m3	0,5630 €/m3	0,5630 €/m3	0,5630 €/m3	0,00%
Vente d'eau en gros				0,2335 €/m3	
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	27,20 €/an	27,23 €/an	27,50 €/an	0,99%
Part proportionnelle	0-40 m3	0,6530 €/m3	0,6560 €/m3	0,6620 €/m3	0,91%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0420 €/m3	0,0420 €/m3	0,0350 €/m3	-16,67%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ SIAEP LOIRE BECONNAIS

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation 2019/ 2018
Part Collectivité					
Part Fixe DN 15 mm	Abonnement	35,50 €/an	37,00 €/an	37,59 €/an	1,60%
Part Fixe DN 125/30mm	Abonnement	80,00 €/an	81,20 €/an	82,50 €/an	1,60%
Part Fixe DN 40/50 mm	Abonnement	100,00 €/an	101,00 €/an	102,62 €/an	1,60%
Part Fixe DN 60/65 mm	Abonnement	130,00 €/an	131,00 €/an	133,10 €/an	1,60%
Part Fixe DN 80 mm	Abonnement	210,00 €/an	210,00 €/an	213,36 €/an	1,60%
Part Fixe DN 100 mm	Abonnement	340,00 €/an	340,00 €/an	345,44 €/an	1,60%
Communes alimentées par la station de production du Boyau					
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,0500 €/m3	1,1500 €/m3	1,1684 €/m3	1,60%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,0050 €/m3	1,0500 €/m3	1,0668 €/m3	1,60%
Communes de St Sigismon, Villemois, Ingrandes et La Possonnière					
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,1700 €/m3	1,2500 €/m3	1,2700 €/m3	1,60%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,0050 €/m3	1,0500 €/m3	1,0668 €/m3	1,60%
Vente d'eau en gros					
SAUR				0,8331 €/m3	
Le Louroux Beconnais				0,8331 €/m3	
Angers Loire Métropole				0,4801 €/m3	
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ Communes de CHALONNES

Grille tarifaire	2017		2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	10,21 €/an	10,21 €/an	10,37 €/an	1,57%
Part proportionnelle		0,3500 €/m3	0,3500 €/m3	0,3556 €/m3	1,60%
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	37,22 €/an	37,73 €/an	38,50 €/an	2,04%
Part proportionnelle		0,9000 €/m3	0,8400 €/m3	0,8400 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0330 €/m3	0,0330 €/m3	0,0330 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ SIAEP DE LOIR ET SARTHE

Grille tarifaire		2017	2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	51,36 €/an	51,82 €/an	51,82 €/an	0,00%
Part proportionnelle		0,6517 €/m3	0,6576 €/m3	0,6576 €/m3	0,00%
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	35,00 €/an	35,28 €/an	36,15 €/an	2,47%
Part proportionnelle		0,6031 €/m3	0,6358 €/m3	0,6517 €/m3	2,50%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

Ces valeurs annulent et remplacent les données publiées dans le RPQS 2017.

○ SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS

Grille tarifaire		2017	2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	15,34 €/an	15,34 €/an	15,60 €/an	1,69%
Part proportionnelle		0,3330 €/m3	0,3330 €/m3	0,3383 €/m3	1,59%
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	29,56 €/an	33,50 €/an	34,22 €/an	2,15%
Part proportionnelle	terme distribution	0,2184 €/m3	0,2208 €/m3	0,2250 €/m3	1,90%
Part proportionnelle	terme importation	0,9016 €/m3	0,9016 €/m3	0,7352 €/m3	-18,46%
Part proportionnelle	collectivités extérieures	0,9016 €/m3	0,9016 €/m3	0,7352 €/m3	-18,46%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ COMMUNE DE CORNUAILLE

Grille tarifaire		2017	2018	2019	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	60,00 €/an	60,00 €/an	59,04 €/an	-1,60%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 500 m3	0,3500 €/m3	0,3500 €/m3	0,3444 €/m3	-1,60%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	0,2000 €/m3	0,2000 €/m3	0,1968 €/m3	-1,60%
Part Déléataire					
Part Fixe	Abonnement	22,64 €/an	22,73 €/an	24,09 €/an	5,98%
Part proportionnelle	1 à 500 m3	1,3750 €/m3	1,3810 €/m3	1,4640 €/m3	6,01%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

○ COMMUNE DU LOUROUT BECONNAIS

Grille tarifaire		2018	2019	Variation
Part Collectivité				
Part Fixe	Abonnement	55,30 €/an	55,30 €/an	0,00%
Part proportionnelle		1,2700 €/m3	1,2700 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €/m3	0,0000 €/m3	-100,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

II. Note d'information de l'Agence de l'eau Loire Bretagne



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'Office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées

322 millions d'euros en 2018 d'aides aux collectivités pour l'eau et les milieux aquatiques

l'agence de l'eau redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.



COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières

reversent une part de la facture d'eau des ménages 51 centimes d'euros pour 1 000 litres d'eau

78 millions d'euros d'aides en 2018

paient l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"



AUTRES industriels, agriculteurs, hydroélectriciens, pêcheurs...

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)
source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10^e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource. L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions**.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keralia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 • Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 • Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 • Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 • Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

LES
AGENCES
DE L'EAU

III. Fiches ARS – Qualité de l'eau distribuée

29 fiches correspondants à chaque unité de distribution (UDI)